

Coopération Burkina Faso – Système des Nations Unies



**Renforcer, anticiper,
mobiliser Pour transformer
le Burkina Faso**

**Cadre de coopération entre le Burkina
Faso et le Système des Nations Unies
2018-2020**

Table des matières

RESUME EXECUTIF	3
PREAMBULE	4
I. INTRODUCTION : L'IMPERATIF D'UNE NOUVELLE FACON DE TRAVAILLER	6
II. LE CONTEXTE DE DEVELOPPMENT DU BURKINA FASO ET LES RESULTATS DU BCP	7
III. LA VISION 2030	12
IV. THEORIE DU CHANGEMENT : Option d'un accompagnement stratégique de la mise en œuvre du PNDES pour la réalisation de l'agenda 2030	13
V. LES PRINCIPES DE PROGRAMMATION ET ACTIONS DU SYSTEME DES NATIONS UNIES AU BURKINA FASO POUR LA PERIODE 2018-2020	16
1. <i>Ne laisser personne de côté</i>	16
2. <i>Prévention et Gestion des Risques (politique et climatique)</i>	16
3. <i>Promotion des droits humains</i>	16
4. <i>Partenariat et la Redevabilité pour des Résultats collectifs</i>	17
VI. Les Actions et Priorités du Système des Nations Unies au Burkina Faso	17
1. <i>Renforcer l'efficacité des institutions, assurer l'accès équitable à la justice pour tous et l'Etat de droit</i>	18
2. <i>Créer les conditions pour une agriculture durable en vue de l'amélioration de la sécurité nutritionnelle & alimentaire et renforcer la résilience des populations</i>	19
3. <i>Contribuer à l'éradication de la pauvreté multidimensionnelle</i>	21
4. <i>Prévenir les risques climatiques et renforcer la préparation aux urgences</i>	22
5. <i>Soutenir l'accélération de la transition démographique, renforcer le dispositif statistique et la gouvernance ouverte, et garantir les politiques d'inclusion</i>	24
VII. ACTIONS ET PROGRAMMES CONJOINTS	25
VIII. RESSOURCES POUR LA MISE EN ŒUVRE DU CADRE DE COOPERATION	25
1. <i>Cadre de ressources</i>	27
IX. MISE EN ŒUVRE DU CADRE DE COOPERATION	29
<i>Le Comité de Pilotage et d'Orientation</i>	29
<i>L'Equipe Pays des Nations Unies (UNCT)</i>	29
<i>Groupes de Résultats du cadre de coopération</i>	30
<i>Groupes internes au Système des Nations Unies</i>	32
<i>Le Groupe de travail sur les opérations</i>	32
<i>Le Groupe de Communication conjointe</i>	32
<i>Le Groupe de travail de suivi & évaluation</i>	33
<i>La cohérence en tant que fonction clé de la coordination</i>	33
<i>Les acteurs impliqués dans la mise en œuvre du cadre de coopération</i>	33
X. Dispositif de suivi et reportage	35
<i>Rapportage - mécanismes, outils et fréquences</i>	35
<i>Tableau du suivi-évaluation</i>	37
XI. Risques de mise en œuvre	39
XII. ANNEXES	40
1. <i>Matrice des résultats du cadre de coopération 2018-2020</i>	40
2. <i>Annexe juridique</i>	47

« Le sens de nos actions vient de demain. C'est en fonction de la manière dont nous projetons nos sociétés demain, que l'on décide des actions à faire aujourd'hui. »
- Souleymane Bachir Diagne

RESUME EXECUTIF

Le cadre de coopération entre le Burkina Faso et le Système des Nations Unies 2018-2020 définit la vision, les orientations stratégiques et les réponses collectives des Nations Unies pour accompagner le processus de transformation durable du Burkina Faso, initié par le gouvernement à travers son Plan National de Développement Economique et Social (PNDES 2016-2020), qui vise à consolider la démocratie, favoriser la paix et réaliser un développement humain inclusif.

Pour appuyer le pays à apporter des réponses efficaces aux vulnérabilités, fragilités et risques en tous genres que le Burkina Faso a accumulés au fil des années, et contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable dans la perspective de l'agenda 2030, les efforts de l'équipe pays sont guidés par des principes issus des engagements globaux et faisant partie des normes pour lesquelles elle doit accompagner le pays à respecter : Ne laisser personne de côté, la nouvelle façon de travailler, la promotion des droits humains, la prévention et réduction des risques, la redevabilité et la transparence.

Ce faisant, à travers ses agences, programmes et fonds, le système des Nations Unies au Burkina Faso mobilise les ressources et partenaires pour réaliser quatre objectifs collectifs interdépendants, et deux actions transversales, qui servent de socle pour accompagner la mise en œuvre du PNDES comme une première étape transitoire et nécessaire pour l'atteinte des ODD :

Les objectifs collectifs consistent à :

- a. Renforcer l'efficacité des institutions, assurer l'accès équitable à la justice pour tous et promouvoir l'Etat de droit ;
- b. Créer les conditions pour une agriculture durable en vue de l'amélioration de la sécurité nutritionnelle & alimentaire et renforcer la résilience des populations ;
- c. Contribuer à l'éradication de la pauvreté multidimensionnelle ;
- d. Prévenir les risques climatiques et renforcer la préparation aux urgences.

Les actions transversales visent à :

1. Soutenir l'accélération de la transition démographique et les choix d'investissements se focalisant sur l'autonomisation de la jeune fille et de la femme ;
2. Renforcer le dispositif statistique, renforcer la transparence (gouvernance ouverte), et garantir les politiques d'inclusion

La région du Sahel qui concentre les vulnérabilités (liés aux contraintes d'accès aux services sociaux de base, à l'insécurité alimentaire & la malnutrition, et à l'exclusion sociale) et les risques sécuritaires est le point de convergence majeur de l'engagement collectif des Nations Unies.

Le système des Nations Unies au Burkina Faso évalue à 554,9 millions de dollars US les besoins en ressources financières, au cours de la période 2018-2020, pour la contribution des Nations Unies à la réalisation de ces objectifs et du PNDES.

La coordination de la mise en œuvre du cadre de coopération se fera à travers 4 groupes résultats. Le Comité d'Orientation et de Pilotage, chargé d'assurer la cohérence (au niveau des politiques et des stratégies) entre le cadre de coopération et le PNDES est coprésidé par la Ministre de l'économie, des finances et du développement du Burkina Faso et la Coordinatrice Résidente du Système des Nations Unie.

PREAMBULE

Le système des Nations Unies au Burkina Faso, à travers ses 20 agences, soutient les efforts du gouvernement qui visent à réaliser un développement humain inclusif et durable, consolider la démocratie et favoriser la paix.

Le cadre de coopération entre le Burkina Faso et le Système des Nations Unies 2018-2020 traduit notre engagement collectif et notre contribution à la réalisation de ces objectifs ambitieux, tels qu'articulés dans le Plan National de Développement Economique et Social (PNDES 2016-2020), aligné sur les objectifs de développement durable.

Si d'ici 2020, le gouvernement vise à « Bâtir avec le peuple un Burkina Faso de démocratie, de progrès économique et social, de liberté et de justice », les Nations Unies s'engagent aux côtés du Gouvernement et du peuple burkinabè, dans la transformation du pays afin que :

« A l'horizon 2030, les populations vivent dans une société paisible dans laquelle la dignité humaine est garantie, l'accès équitable aux services sociaux de base est assuré, les opportunités économiques sont effectives, et les ressources environnementales sont gérées et consommées de manière durable et responsable ».

Mme Hadizatou Rosine COULIBALY SORI

Ministre de l'Economie, des Finances et du
Développement du Burkina Faso

Mme Metsi MAKHETHA

Coordonnatrice résidente du Système
des Nations Unies au Burkina Faso

Mme Metsi MAKHETHA
Coordonnatrice résidente du Système des Nations Unies au Burkina Faso

FAO	OIM
OMS	ONUSIDA
PAM	PNUD
UNFPA	UNHCR
UNICEF	AIEA
BIT	FIDA
HCDH	OCHA
ONU DC	ONUDI
ONU FEMMES	ONU-HABITAT
PNUE	UNESCO

I. INTRODUCTION : L'IMPERATIF D'UNE NOUVELLE FACON DE TRAVAILLER

Au lendemain de la Transition réussie, le Burkina Faso s'est engagé, en 2016, dans un processus de transformation pour réaliser un développement humain inclusif et durable avec la détermination de consolider la démocratie et favoriser la paix.

Ce processus marqué par la mise en œuvre du Plan National de Développement Economique et Social (PNDES 2016-2020) doit, être soutenu par la mise en œuvre des réformes prioritaires dans les domaines de la justice et la sécurité, et les secteurs sociaux clefs tout en contribuant à la réconciliation nationale, d'une part, et des programmes ciblés visant la réduction de la pauvreté, les vulnérabilités, les inégalités sociales et les risques systémiques accumulés au fil des ans, d'autre part.

Au regard du contexte national, caractérisé par des vulnérabilités, des fragilités sociales et de risques systémiques accumulés au fil des ans, transformer durablement le Burkina Faso implique de promouvoir des politiques et des actions favorisant l'inclusion (notamment des jeunes et des femmes), prévenir les crises et conflits de tout genre, améliorer la qualité de vie et le vivre ensemble et offrir des opportunités à tous. Et cela, en particulier dans la région du Sahel qui est un concentré des vulnérabilités (BCP, Risk Inform & ICG report) et de risques sécuritaires.

L'ampleur des défis, la pression des attentes, et l'ambition des Objectifs de Développement Durable (ODD) sur lesquels s'aligne le PNDES, requièrent, dans notre accompagnement du Burkina Faso, une nouvelle façon de travailler fondée sur une mise en cohérence des actions humanitaires, de développement, de paix et sécurité dans la perspective de l'agenda 2030 et une paix durable, ainsi que sur la mise à profit des efforts d'une démarche collective tout en tenant compte des réalités matérielles et socioculturelles des populations ainsi que les mandats et compétences des acteurs.

II. LE CONTEXTE DE DEVELOPPMENT DU BURKINA FASO ET LES RESULTATS DU BCP

Depuis 2016, le Gouvernement a engagé le Burkina Faso « dans une nouvelle voie pour relever les énormes défis liés à la réduction de la pauvreté et à l'amélioration des conditions d'existence des burkinabè ». A travers le Plan National de Développement Economique et Social (PNDES 2016-2020), adopté en juillet 2016, et soutenu par les partenaires techniques et financiers, l'Etat ambitionne de réformer les institutions et moderniser l'administration publique, développer le capital humain, dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois.

Avec l'appui du Système des Nations Unies, le Burkina a élaboré son profil pays ODD grâce au processus d'évaluation du degré d'alignement du PNDES aux ODD en utilisant une « approche rapide intégrée (RIA) » développée par UNDG. Il ressort de l'évaluation qui a été participative et inclusive des acteurs publics et privés, des organisations de la société civile et des Centres de recherche que 89 cibles sur les 100 qui concernent le pays sont intégrées dans le PNDES. C'est dire que le PNDES est aligné à 89% sur les ODD indiquant ainsi un niveau assez élevé de préparation du pays à mettre en œuvre, suivre et évaluer la mise en œuvre des ODD.

Le Burkina Faso est résolument engagé à mobiliser des ressources internes pour impulser son développement. Pour ce faire, le pays s'est engagé à financer le PNDES à hauteur de 63,8% sur fonds propres. En plus de l'Aide publique au développement (9,4% du PIB en 2016), le gouvernement entend utiliser des stratégies innovantes de financement et mobilisation de ressources internes et externes en mettant surtout en avant le cadre défini dans le Plan d'action d'Addis Abeba issu de la conférence internationale sur le financement du développement durable. Cette option stratégique prise par le pays est une invite au SNU pour qu'elle serve de levier pour la mobilisation des ressources aussi bien internes qu'externes, et créer les conditions pour une implication des autres acteurs.

Toutefois, le pays reste néanmoins confronté à des défis qui peuvent ralentir le rythme de la mise en œuvre des engagements et des réformes mais aussi celui de son développement économique et social, malgré un potentiel de croissance attendu de 7,7% par an jusqu'en 2020.

- Les attentes et demandes sociales vis-à-vis des institutions sont, au Burkina Faso, beaucoup plus fortes qu'ailleurs. Il est nécessaire que les institutions soient efficaces pour fournir aux populations les services sociaux de base de qualité, affermir les processus démocratiques et les bases d'une gouvernance participative, et assurer la sécurité de tous. L'écart entre les attentes des populations en matière de justice, de lutte contre l'impunité et la corruption, de transparence et de meilleure redistribution des ressources, et les capacités institutionnelles pour la mise en œuvre des réformes ainsi que le rythme de cette mise en œuvre, est susceptible d'occasionner des risques politiques et des tensions sociales.

La lenteur dans la mise en œuvre des réformes et changements attendus, la perception de la persistance de l'impunité, les déficits de la communication gouvernementale et, surtout, les défis socioéconomiques pressants, de création d'emplois, sont susceptibles de persister au-delà de l'année 2017 au Burkina Faso. De plus, les procédures judiciaires sensibles contre les autorités de l'ancien régime pourraient entraver les efforts de réconciliation initiés.

- **Des efforts conséquents restent à faire dans la réduction des inégalités et vulnérabilités dues à la malnutrition et à l'insécurité alimentaire** même si, durant la période 1990-2015, des progrès importants ont été réalisés. Les sources des inégalités d'accès aux services sociaux de base sont de trois ordres : l'insuffisante efficacité de certaines politiques publiques, les difficultés ou défauts de ciblage des populations faisant face à des fragilités sociales et les crises sécuritaires récentes, notamment dans les régions du Sahel et du Nord du pays où des ruptures de prestation de certains services publics (l'éducation en particulier) ont été constatées. Environ 3,5 millions de Burkinabè, soit 20,7% de la population, sont de manière structurelle en proie à l'insécurité alimentaire, et plus d'un million d'enfants de moins de 5 ans sont en retard de croissance et environ 26000 d'entre eux perdent la vie chaque année du fait de la malnutrition¹. Les conséquences économiques de la malnutrition représentent des pertes annuelles du Produit intérieur brut de 10% tandis que les différentes formes de malnutrition sont une cause sous-jacente de 45% des décès des enfants de moins de 5 ans. Il est impératif d'agir pour réduire le nombre de personnes malnutries et en insécurité alimentaire. Pour ce faire, il convient de promouvoir une agriculture durable et accompagner les actions en matière d'accès à l'eau, hygiène et assainissement, de bonnes pratiques nutritionnelles, afin de créer un cadre de vie sain et développer un capital humain de qualité.

- **La croissance démographique** au Burkina Faso (3.1%) – que le PNDES ambitionne de ramener à 2.7% - risque de plomber les efforts du gouvernement en matière d'offre de services sociaux de base et de développement, malgré un potentiel de croissance économique moyen de 7,7% par an jusqu'en 2020². De surcroît, il est important d'engager des politiques publiques d'accroissement de la productivité du travail et d'amélioration des systèmes éducatifs et de santé pour accumuler un capital humain de qualité afin de capter tout le potentiel du dividende démographique (67% de la population a moins de 25 ans³). Il est tout autant primordial d'engager des investissements structurants afin de garantir aux jeunes filles et aux femmes en particulier, l'accès durable aux services sociaux de base, aux emplois décents et leurs autonomisations.

Les défis du sous-emploi et le chômage des jeunes devront être relevés. La jeunesse burkinabè, animée d'une volonté profonde de changement pour une gouvernance vertueuse, est porteuse de grandes attentes vis-à-vis des programmes et politiques du gouvernement. A court terme, elle induit des rapports de dépendance élevés mais aussi des possibilités de tensions sociales conséquentes. A moyen et long terme, cette jeunesse constitue un atout considérable pour accélérer la croissance économique inclusive, à condition qu'il lui soit assuré une bonne santé, une bonne formation et son intégration effective dans le système national de production.

Le pays est ainsi interpellé pour une mise en œuvre effective et efficace des politiques publiques et programmes favorisant la formation professionnelle, la création massive d'emplois décents, l'utilisation des technologies modernes pour tirer profit du potentiel de l'économie numérique ainsi que la participation des jeunes à la création des conditions d'une paix durable.

Les inégalités de genre exacerbées par des pratiques néfastes persistantes. Au Burkina Faso, les inégalités de genre sont importantes. Le niveau de développement humain des femmes représente 87,7% de celui des hommes⁴.

¹ UNICEF Burkina Faso, Rapport annuel 2016.

² Plan national de Développement Economique et Social (PNDES) 2016-2020, document de synthèse, octobre 2016, p.9.

³ Ibidem, p.6.

⁴ Rapport sur le développement humain 2016

Ces inégalités sont persistantes en raison de pesanteurs socio-culturelles. Les us et coutumes, lois et pratiques coutumières auxquelles la majorité de la population fait référence, déterminent l'accès et le contrôle des hommes et des femmes aux ressources, aux services sociaux de base, aux activités de la vie publique et privée ainsi que leur participation aux sphères de décision. En dépit des dispositions juridiques et des mesures politiques en faveur de l'égalité de droit entre l'homme et la femme, le statut de la femme n'a pas fondamentalement changé.

Par ailleurs, si les vulnérabilités liées à l'insécurité alimentaire, à la malnutrition et aux catastrophes naturelles affectent toutes les populations, tout au long de leurs vies, elles constituent des sources majeures de précarité chez la femme, en âge de procréer, et la fille, particulièrement.

Du fait, de la forte pression sur les services sociaux essentiels et la croissance démographique ainsi que les vulnérabilités sus citées, des efforts spécifiques et conjoints doivent être fournis notamment pour l'accès universel à la planification familiale pour un déclin rapide et volontaire de la fécondité, mais aussi pour l'autonomisation des femmes et des filles.

Les aléas climatiques et la succession des catastrophes naturelles qu'ils-elles engendrent (inondations, sécheresses, vents violents) provoquent des déplacements de populations, des conflits communautaires et des pertes en vies humaines et des manques à gagner économique. Le Burkina Faso est de plus en plus exposé aux effets des changements climatiques. En 2016, selon l'Indice de vulnérabilité environnementale, le pays occupe la 22e place, sur 234 pays classés. Par ailleurs, d'après l'étude menée en 2007 sur les effets à long terme du changement climatique⁵ les précipitations devraient diminuer de près de 3,4 % d'ici 2025 et de 7,3 % d'ici 2050. La variabilité météorologique devrait également s'accroître avec le temps.

La hausse des températures et la baisse de la pluviométrie auront des répercussions particulièrement sévères sur les secteurs de l'eau, de l'agriculture, et de l'élevage. Ces aléas affecteront principalement les petits agriculteurs et agricultrices et réduiront leurs capacités de survie. 73,9% des actifs burkinabè vivent en milieu rural et dépendent de l'agriculture pour leur subsistance. De plus, afin d'assumer leurs responsabilités et assurer leur bien-être, les familles, portées principalement par les femmes, s'en remettent à l'utilisation du bois à des fins artisanales, énergétiques voire médicinales. Ces actions, cependant, participent à la déforestation, à la dégradation des terres et à la perte de la biodiversité. Il est, par conséquent, important de contribuer au renforcement des capacités locales de résilience à travers des stratégies de diversification des productions et des sources de revenus mais aussi l'adoption de modes de consommation et production durables.

La région du Sahel au Burkina Faso, demeure un concentré de vulnérabilités et de risques. En effet, la persistance de la crise malienne avec les mouvements des populations, la montée de l'extrémisme religieux, et les défis sécuritaires, complexifient les réponses à apporter aux conditions de vie des populations et celles des importantes populations de réfugiés en particulier.

⁵<http://unfccc.int/resource/docs/napa/bfa01f.pdf>

Du fait de l'insuffisance des services étatiques, la faiblesse des capacités d'adaptation des administrations aux niveaux local et communautaire, la région a la note de fragilité de 7,6 sur 10 selon INFORM Risk index (2017). En outre, la région du Sahel, est la plus fragile de toutes les autres régions. Cette situation est exacerbée par la porosité des frontières communes du Burkina Faso, du Mali et du Niger avec des risques de conflits communautaires.

La bande sahélo-saharienne fait face à des problèmes aigus de développement et à une crise humanitaire. Selon International Crisis Group⁶ : « *les politiques actuelles ne s'attaquent pas aux sources profondes de son instabilité : la pauvreté endémique ; le sous-développement, en particulier dans les périphéries ; et une population de jeunes en plein essor dont l'accès à l'éducation ou à l'emploi est limité....* »

Au fil des ans, des crises alimentaires et nutritionnelles (2005, 2008, 2010 et 2012), causées par les catastrophes naturelles (dégradation de l'environnement, sécheresse, inondations, etc.), le mauvais fonctionnement des marchés, la faible productivité agricole, la pauvreté et les conflits ont gravement compromis la capacité des ménages à résister aux chocs de plus en plus fréquents. Ce constat, appelle le besoin non seulement de redynamiser l'Autorité du Liptako Gourma, créé depuis 1970 et qui regroupe le Mali, le Niger et le Burkina, mais aussi de renforcer ses capacités pour qu'elle remplisse pleinement sa fonction de promotion d'un développement harmonieux dans la région du Sahel.

⁶ International Crisis Group : Rapport Afrique n°227 : 'Le Sahel central au cœur de la tempête'. Juin 2015.

Créer les conditions d'un développement durable et accélérer le processus d'atteinte des ODD :

Pour créer les conditions d'un développement durable qui ne laisse personne de côté, prévenir toute situation susceptible de freiner la mise en œuvre effective du Plan de développement économique et social, il importe de :

- Soutenir les politiques et programmes qui apportent des réponses urgentes aux vulnérabilités, aux risques politiques et institutionnels afin d'assurer la promotion de l'Etat de droit, la sécurité et la protection sociales, surtout dans les zones les plus fragiles du Sahel et du Nord et pour les populations les plus exposées aux chocs comme les enfants, les jeunes, les filles et les femmes.
- Mobiliser les partenaires pour accompagner les politiques et les programmes, à moyen terme, à tous les niveaux et sur tout le territoire pour l'éradication de la pauvreté multidimensionnelle en veillant au renforcement des capacités productives et d'adoption des modes de production et de consommation responsables.
- Promouvoir une approche de prévention et d'anticipation afin de gérer les risques de tous ordres, notamment politiques, sécuritaires et environnementaux,
- Engager une nouvelle façon de travailler (New way of working) qui transcende les silos humanitaires et développementaux et met en valeur les mandats et compétences des agences (fonds et programmes) et permet, sur la base d'une vision globale et d'une approche cohérente, un accompagnement pour atteindre des résultats collectifs, tout en construisant des partenariats nouveaux avec des acteurs dont les capacités peuvent aider à donner les réponses appropriées.
- Garantir la redevabilité du SNU à travers une transparence dans les activités et les financements acquis et ceci, en harmonie avec les engagements du Burkina Faso dans le cadre du Partenariat pour un Gouvernement Ouvert (PGO) et les grands principes des Nations Unies sur la redevabilité et la transparence.

III. LA VISION 2030

D'ici 2020, le gouvernement vise à "Bâtir avec le peuple un Burkina Faso de démocratie, de progrès économique et social, de liberté et de justice".

La réalisation de cette vision du pays repose sur les 3 axes du PNDES

- Axe 1 : Réformer les institutions et moderniser l'administration
- Axe 2 : Développer le capital humain
- Axe 3 : Dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois.

Guidé par l'Agenda 2030 qui a pour fil conducteur le principe de « *ne laisser personne pour compte* » et pour ambition de transformer durablement le monde dans lequel nous vivons, l'équipe pays des Nations Unies (UNCT) au Burkina Faso, en collaboration avec la Banque Mondiale, le Fonds Monétaire International (FMI) les partenaires techniques et financiers, le Secteur privé ainsi que les organisations de la société civile, et dans une démarche conjointe, accompagne la mise en œuvre effective du Plan National de Développement Economique et Social 2016-2020 (PNDES), qui est, d'abord inspiré par la vision 2025 du Burkina Faso, et est aligné sur la réalisation de l'Agenda 2030 et la vision 2063 de l'Union Africaine.

« *Un pays de paix, de justice, de transparence, de démocratie et de prospérité partagée par tous. La réconciliation nationale en sera le socle, la paix le moteur, la dignité, la justice, la transparence, les moteurs essentiels pour construire ensemble un pays de concorde, fier et prospère* » Roch Marc Christian KABORE, Président du Faso, 29 décembre 2015

Les Nations Unies et ses partenaires s'engagent aux côtés du Gouvernement et du peuple burkinabè dans un processus de transformation durable du Burkina Faso afin que :

A l'horizon 2030, les populations vivent dans une société paisible dans laquelle la dignité humaine est garantie, l'accès équitable aux services sociaux de base est assuré, les opportunités économiques sont effectives, et les ressources environnementales sont produites et consommées de manière durable et responsable.

IV. THEORIE DU CHANGEMENT : Option d'un accompagnement stratégique de la mise en œuvre du PNDES pour la réalisation de l'agenda 2030

A travers la mise en œuvre de son Plan National de Développement Economique et Social (PNDES 2016-2020), le Burkina Faso s'est engagé dans un processus de transformation pour réaliser un développement humain inclusif et durable avec la détermination de consolider la démocratie et favoriser la paix.

Ainsi, le choix de la stratégie d'accompagnement de la mise en œuvre réussie du PNDES et la création des conditions nécessaires pour l'atteinte des ODD des agences, fonds et programmes du système des Nations Unies, reposent sur les éléments ci-après, de la théorie de changement :

Meilleure efficacité des institutions et qualité de la gouvernance pour impulser une transformation socio-économique et assurer la fourniture des biens et services sociaux de base.

Si les institutions en charge de la sécurité, de la promotion de l'Etat de droit, de la gouvernance administrative et économique sont plus efficaces, alors ceci contribuera à dynamiser le nouveau contrat social et une confiance envers les institutions et aura pour conséquence :

- les populations du Burkina Faso, en particulier les plus exposées aux risques de conflits et à l'insécurité, vivront en paix et en sécurité dans un Etat de droit ; surtout, chaque enfant et chaque femme des groupes les plus vulnérables et à risque ou affectés par la violence, l'exploitation et les discriminations, seront mieux protégés dans un environnement familial et communautaire apaisé avec la présence de l'Etat à travers des institutions fonctionnelles.

L'impératif de protection et de mise en œuvre des programmes ciblant les personnes les plus vulnérables et focalisés sur le renforcement de la résilience des populations leur permettant d'avoir accès aux services sociaux de base et de stabiliser les zones les plus exposées aux chocs, surtout, avec plus de **besoins humanitaires**

Cela devrait être accompagné par des actions concomitantes d'une mise à échelle des programmes de développement visant l'éradication de la pauvreté multidimensionnelle garantissant l'inclusion des femmes et des jeunes.

Si la qualité et l'accès aux droits économiques et sociaux (éducation, santé, nutrition, eau et assainissement) sont améliorés et plus équitables, par conséquent :

- davantage d'enfants et de jeunes issus des groupes vulnérables y compris les mineurs non accompagnés, particulièrement les filles et les enfants en situation de handicap, d'urgence, auront accès et achèveront une éducation de base et une formation professionnelle de qualité, particulièrement dans les régions du Sahel et de l'Est ;
- les populations auront un accès accru à l'eau potable et à l'assainissement en milieu rural et péri-urbain et vivront dans un cadre de vie décent et un environnement sain.

Aussi, si les investissements se focalisent sur les femmes et les jeunes, les opportunités des emplois décents seront créées dans un cadre leur permettant de promouvoir les pratiques d'une agriculture durable et la sécurité alimentaire. Alors :

- les populations, notamment les jeunes et les femmes dans les zones d'intervention (urbain/rural, Sahel, Nord) accroîtront leur revenu, adopteront des modes de production et de consommation durables et amélioreront leur sécurité alimentaire ;
- les populations les plus fragiles économiquement et socialement, en particulier les jeunes, les femmes, les personnes en situation de handicap et les personnes âgées seront couvertes par des mécanismes de protection sociale ;

La nécessité de préparation aux urgences, prévention et gestion des risques pour la pérennisation des résultats de développement en rendant les populations et les institutions plus résilientes.

Si les institutions disposent d'un système d'informations climatiques fiables et des mécanismes de contact et communication avec les populations, elles se prépareront et géreront mieux les urgences, ce qui va diminuer les dégâts matériels et les pertes en vie humaines résultant des catastrophes naturelles. Alors, les risques seront anticipés et mieux gérés. Ceci aura pour conséquence :

- Qu'il y aura une diminution de fragilités des populations et augmentation de leurs résiliences, en particulier les groupes vulnérables et des zones cibles seront plus résilientes aux chocs climatiques et environnementaux ;
-

Et enfin, « A l'horizon 2030, les populations vivront dans une société paisible dans laquelle la dignité humaine est garantie, l'accès équitable aux services sociaux de base est assuré, les opportunités économiques sont effectives, et les ressources environnementales sont produites et consommées de manière durable et responsable. » (Vision 2030 du SNU)

« A l'horizon 2030, les populations vivront dans une société paisible dans laquelle la dignité humaine est garantie, l'accès équitable aux services sociaux de base est assuré, les opportunités économiques sont effectives, et les ressources environnementales sont produites et consommées de manière durable et responsable. » Vision 2030



PARTENARIATS

Donc

<ul style="list-style-type: none"> Les populations du Burkina Faso, en particulier les plus exposées aux risques de conflits et à l'insécurité, vivent en paix et en sécurité dans un Etat de droit Chaque enfant et chaque femme des groupes les plus vulnérables et à risque ou affectés par la violence, l'exploitation et les discriminations, seront mieux protégés dans un environnement familial et communautaire apaisé avec la présence de l'Etat à travers des institutions fonctionnelles 	<ul style="list-style-type: none"> D'avantage d'enfants et de jeunes issus des groupes vulnérables y compris les mineurs non accompagnés, particulièrement les filles et les enfants en situation de handicap, d'urgence, auront accès et achèveront une éducation de base et une formation professionnelle de qualité, particulièrement dans les régions du Sahel et de l'Est Les populations auront un accès accru à l'eau potable et à l'assainissement en milieu rural et péri-urbain et vivront dans un cadre de vie décent et un 	<ul style="list-style-type: none"> Les populations, notamment les jeunes et les femmes dans les zones d'intervention (urbain/rural, sahel, nord) accroîtront leur revenu, adopteront des modes de production et de consommation durables et amélioreront leur sécurité alimentaire Les populations les plus fragiles économiquement et socialement, en particulier les jeunes, les femmes, les personnes en situation de handicap et les personnes âgées sont couvertes par des mécanismes de protection sociale 	<p>Les risques seront anticipés et mieux gérés, et les populations, en particulier les groupes vulnérables, des zones cibles seront plus résilientes aux chocs climatiques et environnementaux</p>
--	--	--	--

Alors

<ul style="list-style-type: none"> Soutien au développement de capacités des institutions pour la coordination, la protection et la fourniture des services sociaux de base ; Promotion de la cohésion sociale pour une paix durable ; Prévention et gestion des risques pour un environnement de sécurité garantie. 	<ul style="list-style-type: none"> Mobilisation des partenaires pour agir en faveur de l'éradication de la faim et de la malnutrition dans le cadre de la nouvelle façon de travailler ; Accroissement de la performance du système de santé, y compris l'amélioration de l'accès universel à la santé sexuelle et de la reproduction ; Accroissement de l'offre éducative de qualité et de formation qualifiante ; Accroissement de l'accès aux services d'hygiène, d'eau et d'assainissement en milieu rural et péri-urbain. 	<ul style="list-style-type: none"> Promotion des modes de production et d'une agriculture durable favorisant une sécurité alimentaire ; Développement des mécanismes de protection sociale pour les populations les plus fragiles économiquement et socialement ; Création d'opportunités pour des emplois décents, l'entrepreneuriat et l'innovation dans le cadre de l'économie numérique. 	<ul style="list-style-type: none"> Développement des capacités de préparation et de gestions des risques ; Soutien à la formulation l'opérationnalisation des plans locaux de résilience.
---	--	---	---

Si

<p>Vulnérabilités Fragilités → Déficit de confiance, lenteur de la mise en œuvre / des réformes, risques de vulnérabilité et de sécurité dans les zones frontalières</p>	<p>Accès limités aux services sociaux de base de qualité, à la sécurité nutritionnelle, Non-respect des droits humains notamment ceux des femmes et des filles</p>	<p>Pauvreté, chômage, exclusion, dégradation de l'environnement et insécurité alimentaire</p>	<p>Capacités limitées pour prévenir et gérer les catastrophes naturelles et les chocs climatiques</p>
---	--	---	---

V. LES PRINCIPES DE PROGRAMMATION ET ACTIONS DU SYSTEME DES NATIONS UNIES AU BURKINA FASO POUR LA PERIODE 2018-2020

Pour appuyer le pays dans cette mise en œuvre effective, apporter des réponses efficaces aux vulnérabilités, inégalités et risques de tous genres que le Burkina Faso a accumulés au fil des années, et contribuer à la réalisation des Objectifs de développement durable dans la perspective de l'agenda 2030, les efforts de l'équipe pays sont guidés par 3 principes issus des engagements globaux et faisant partie des normes pour lesquelles elle doit accompagner le pays à respecter :

1. Ne laisser personne de côté.

En application du cadre des ODD et du principe d'inclusion (genre et jeune) et de la nécessité de réduire des besoins humanitaires liés à l'insécurité alimentaire et la malnutrition, à travers une nouvelle façon de travailler (New way of working) en conformité avec les engagements du sommet mondial sur l'action humanitaire, nécessité de mobiliser tous les acteurs pour se focaliser sur la région du Sahel. De plus, le système va appuyer le dispositif statistique en vue d'assurer une identification des laissés de côté et d'assurer un meilleur ciblage. Il s'agira d'aider à disposer des statistiques de qualité, désagrégées par sexe, par provinces par milieu rural et urbain afin de cibler les plus vulnérables, notamment les femmes, les jeunes filles, les réfugiés, d'engager sur les discriminations et célébrer la diversité des peuples et des cultures.

2. Prévention et Gestion des Risques (politique et climatique)

La région du Sahel qui concentre les vulnérabilités (liées aux contraintes d'accès aux services sociaux de base, à l'insécurité alimentaire et la malnutrition, et à l'exclusion sociale) et les risques sécuritaires est le point de convergence majeur de l'engagement collectif des Nations Unies. Le système y interviendra en appui au Programme d'Urgence pour le Sahel (PUS-BF) et dans le cadre de la Stratégie intégrée des Nations Unies dans la région du Sahel (UNISS), alignée sur l'approche Sustaining Peace.

Depuis novembre 2016, le Système des Nations Unies accompagne le pays, sur la base de l'approche de Sustaining Peace. Le Burkina Faso et le Sri-Lanka sont les deux premiers pays, retenus pour bénéficier d'un accompagnement dans le cadre du Sustaining Peace. Pour ce faire, le SNU fournira un appui dans les domaines les plus sensibles politiquement à savoir, la réforme du secteur de la sécurité et le processus de réconciliation et mobilisera les partenaires pour investir dans les zones transfrontalières, notamment celles avec le Mali et le Niger.

Quant à la gestion du risque climatique, le Burkina a élaboré son plan d'Initiative pour la réduction des risques de catastrophes dit CADRI (Capacity for Disaster Reduction Initiative) de renforcement des capacités 2016-2020 inspiré du Cadre de Sendai. Le système va accompagner le pays dans sa mise en œuvre effective.

3. Promotion des droits humains

Le SNU continuera d'appuyer dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations issues de l'examen périodique universel du Burkina Faso 2013-2017.

Pour 2018, cet appui se fera dans le cadre des préparatifs de la présentation de l'examen périodique universel du Burkina Faso pour mai 2018, à travers l'accompagnement des organisations de la société civile pour la collecte de données dans le but d'alimenter le rapport de 2018 et le suivi de la mise en œuvre des recommandations de l'EPU.

Le système contribuera, en outre, au renforcement des capacités institutionnelles de la nouvelle commission nationale des droits humains, opérationnelle depuis janvier 2018, et à la sensibilisation de ses membres autour du fonctionnement des mécanismes.

Il accompagnera, enfin, la mise en œuvre effective des droits catégoriels.

4. Partenariat et la Redevabilité pour des Résultats collectifs

La mise en œuvre du PNDES et de la vision de l'agenda 2030 requièrent des financements importants et innovants. En outre, il faut un cadre de partenariat permettant une collecte des données pour combler les déficits de données statistiques et une mutualisation des compétences et expertises. Pour ce faire, il convient de nouer des partenariats nouveaux autour de l'ODD 17 et le Plan d'action d'Addis Abeba issus de la conférence sur le financement du développement. L'accord du partenariat mondial de Busan servira de guide pour une coopération plus efficace au service du développement.

Les fondements du partenariat seront la redevabilité et la transparence dans l'utilisation des ressources. A cet effet, la plateforme de **open.onubf.org** sera utilisée pour le suivi des engagements et le niveau des réalisations des résultats collectifs.

VI. Les Actions et Priorités du Système des Nations Unies au Burkina Faso

Le choix des interventions et priorités est basé sur (i) les recommandations issues des consultations lors de la planification et ii) la création des conditions pour un développement durable ancré sur la vision 2030 ainsi que iii) les mandats, compétences et capacités opérationnelles des agences.

Quatre objectifs collectifs interdépendants et deux actions transversales servent de socle pour accompagner la mise en œuvre du PNDES comme une première étape transitoire et nécessaire pour l'atteinte des ODD.

Les objectifs collectifs consistent à :

- a. Renforcer l'efficacité des institutions, assurer l'accès équitable à la justice pour tous et promouvoir l'Etat de droit ;
- b. Créer les conditions pour une agriculture durable en vue de l'amélioration de la sécurité nutritionnelle & alimentaire et renforcer la résilience des populations ;
- c. Contribuer à l'éradication de la pauvreté multidimensionnelle ;
- d. Prévenir les risques climatiques et renforcer la préparation aux urgences.

Les actions transversales visent à :

1. Soutenir l'accélération de la transition démographique et les choix d'investissements se focalisant sur l'autonomisation de la jeune fille et de la femme ;
2. Renforcer le dispositif statistique, renforcer la transparence (gouvernance ouverte), et garantir les politiques d'inclusion

Ces objectifs collectifs sont traduits en résultats collectifs mesurables, avec des effets escomptés et organisés autour de 4 piliers interdépendants se renforçant mutuellement. Autour de chaque pilier, des partenariats sont nécessaires avec des acteurs dont les capacités et compétences sont des solutions pour l'atteinte des objectifs poursuivis.

1. Renforcer l'efficacité des institutions, assurer l'accès équitable à la justice pour tous et l'Etat de droit

<ul style="list-style-type: none"> ✓ Pilier 1 : Efficacité institutionnelle, Etat de droit, cohésion sociale, sécurité et paix durable (Sustaining Peace). ✓ Alignement aux priorités nationales : Réformer les institutions et moderniser l'administration (Axe 1 PNDES). ✓ Alignement à l'Agenda 2030 : 	
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Contribution du SNU : PNUD ; UNFPA ; UNCHR ; UNICEF ; UNHCDH ; ONUDC ; UNESCO ; OIM ; DPA ; UNOWAS. 	
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Effet 1.1. : D'ici à 2020, l'efficacité des institutions est améliorée et les populations du Burkina Faso, en particulier les plus exposées aux risques de conflits et à l'insécurité, vivent en paix et en sécurité dans un Etat de droit ; ✓ Effet 1.2. : D'ici à 2020, chaque enfant et chaque femme des groupes les plus vulnérables à risque ou affectés par la violence, l'exploitation et les discriminations sont mieux protégés dans un environnement familial, communautaire et institutionnel renforcé. 	

D'ici à 2020, la conjugaison de nos efforts permettra de :

- Renforcer l'efficacité des institutions, avec **une augmentation de plus de 25% de la qualité globale des institutions nationales**, et l'Etat de droit, avec une augmentation de 14 points à l'indice de perception de la corruption, pour fournir à tous les services sociaux de base ;
- Assurer la protection des personnes vulnérables : **80% des personnes vulnérables auront accès aux services de justice** y compris les mineurs en conflit avec la loi
- Promouvoir la cohésion sociale et favoriser une paix durable, ce qui se traduira par **une réduction de 52% de la perception des risques de conflits**.

L'Objectif 1 s'aligne sur l'axe 1 du Plan National de Développement Economique et Social 2016-2020 (Réformer les institutions et moderniser l'administration) et contribue à la réalisation de l'ODD 16, qui met l'accent sur la promotion de sociétés pacifiques et inclusives pour le développement durable, l'accès à la justice pour tous et le renforcement des institutions responsables et efficaces à tous les niveaux. Cet objectif a un effet accélérateur et sert de levier dans l'atteinte des objectifs fixés par le PNDES.

Il contribue à une meilleure prévention et gestion des risques pouvant ralentir le rythme des reformes, entraver le bon fonctionnement des institutions et susciter les conflits et les crises sociales. Dans cette perspective, les actions incluent la promotion de la coopération

régionale en matière de sécurité, le renforcement de la résilience communautaire dans les zones transfrontalières, avec un effort particulier sur **la région du Sahel** et une cohérence des actions humanitaires, de développement et de paix et de sécurité, dans le respect des droits humains.

Pour ce faire, les agences, programmes et fonds des Nations Unies mobiliseront leurs expertises techniques, le financement et le partenariat en vue de soutenir les réformes politiques immédiates, renforcer les capacités des institutions clés, surtout, celles des domaines politiquement sensibles tels que la réforme du secteur de la sécurité, la réconciliation nationale et la promotion de la résilience des communautés transfrontalières du Niger du Burkina Faso et du Mali, à travers le fond *Peacebuilding Fund*, et travailleront avec les entités non – étatiques et le secteur privé.

Les Nations Unies soutiendront les politiques et programmes qui apportent des réponses urgentes aux vulnérabilités, aux risques politiques et institutionnels afin d'assurer la promotion de l'Etat de droit, la sécurité et la protection sociales, surtout dans les zones les plus fragiles du Sahel et du Nord et pour les populations les plus exposées aux chocs comme les jeunes, les filles et les femmes.

Dans cette perspective, nous accompagnerons la mise en œuvre du Programme d'Urgence pour le Sahel (PUS-BF), en nous appuyant sur la stratégie intégrée des Nations Unies dans la région du Sahel (UNISS/SINUS), alignée sur l'approche Sustaining Peace.

Les actions se focaliseront également sur la promotion de la coopération régionale en matière de sécurité, le renforcement de la résilience dans les zones transfrontalières mais aussi la promotion de la cohésion sociale et fourniture des services sociaux de base.

2. Créer les conditions pour une agriculture durable en vue de l'amélioration de la sécurité nutritionnelle & alimentaire et renforcer la résilience des populations

- ✓ **Pilier 2** : Qualité, cadre de vie (éducation et formation professionnelle, santé, nutrition, eau et assainissement) et accès équitable aux droits sociaux.
- ✓ **Alignement aux priorités nationales** : Développer le capital humain (Axe 2 PNDES).
- ✓ **Alignement à l'Agenda 2030** :


- ✓ **Contribution du SNU** : OMS ; UNICEF ; UNFPA ; PAM ; FAO ; UNHCR ; IAEA.

- ✓ **Effet 2.1.** : D'ici à 2020, davantage d'enfants et de jeunes issus des groupes vulnérables, particulièrement les filles et les enfants en situation de handicap, d'urgence, ont accès et achèvent une éducation de base et une formation professionnelle de qualité, particulièrement dans les régions du Sahel et de l'Est ;
- ✓ **Effet 2.2.** : D'ici à 2020, chaque homme, chaque femme en âge de procréer, chaque nouveau-né, chaque enfant et chaque adolescent(e) ont un accès équitable et utilisent de façon accrue des services de santé de qualité (santé sexuelle et reproductive, maladies transmissibles y compris le VIH/Sida et maladies non transmissibles...) ;
- ✓ **Effet 2.3.** : D'ici à 2020, les enfants de moins de 5 ans, les jeunes, les adolescents et les femmes ont un accès équitable aux interventions services multi sectorielles en nutrition ;
- ✓ **Effet 2.4.** : D'ici à 2020, les populations ont un accès accru à l'eau potable et à l'assainissement en milieu rural et péri-urbain et vivent dans un cadre de vie décent et un environnement sans défécation à l'air libre.

Les enjeux auxquels doit répondre le deuxième pilier du Cadre de Coopération

concernent aussi bien l'offre que la demande de services sociaux de base. Les enjeux de ce pilier soulignent le caractère central des capacités institutionnelles de prestation efficace de services sociaux de base tant au niveau central que local.

Dans l'espoir d'atteindre la faim zéro et la malnutrition zéro en 2030, nous nous engageons collectivement d'ici à 2020, à contribuer aux efforts multisectoriels qui visent :

- la réduction de la prévalence de l'insécurité alimentaire, soit une réduction de 50% du nombre de personnes en phase 3 de l'insécurité alimentaire - IPC 3 - et une éradication des phase 4 et 5 de l'insécurité alimentaire.
- la réduction de la malnutrition, et particulièrement la malnutrition chronique parmi les enfants de 0-5 ans, **avec une réduction de 30% de la malnutrition chez les enfants de moins de cinq ans.**

L'objectif 2 qui s'aligne sur l'axe 2 (Développer le capital humain) et 3 (Dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois) du Plan National de Développement Economique et Social (PNDES 2016-2020), contribue en particulier à la réalisation de l'ODD 2 (qui consiste à *éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable*)

Cet objectif participe à la mobilisation de tous les acteurs, de l'humanitaire, du développement et de la paix et sécurité.

Et ce, dans le cadre de la *Nouvelle Façon de Travailler (New way of working)*, convenue au Sommet Mondial sur l'Action Humanitaire, en mobilisant à la fois des acteurs du développement et de l'humanitaire pour réduire les besoins immédiats liés à l'insécurité alimentaire et à la malnutrition, et mener les actions qui favorisent le renforcement de la résilience, à travers une agriculture durable et la protection des ressources animales.

Sa réalisation nécessite des actions concomitantes et multisectorielles en matière d'éducation et de formation professionnelle, santé, nutrition, eau et assainissement, et autonomisation de la femme.

Elle requiert également des projets conjoints au niveau de la prévention des risques liés aux conflits et aux aléas climatiques et de la création de conditions favorables pour un développement durable et inclusif, notamment dans **la région du Sahel**.

Pour ce faire, les agences, programmes et fonds des Nations Unies mobiliseront leurs expertises techniques, le financement et le partenariat avec des acteurs étatiques et non étatiques, y compris le secteur privé autour de l'ODD2, le mouvement Scaling up nutrition (SUN) et les cadres établis pour promouvoir les droits des femmes et les jeunes filles.

Les Nations Unies, à travers la nouvelle façon de travail (New way of working), mobiliseront tous les acteurs, de l'humanitaire, du développement et de la paix et sécurité, en vue de l'éradication de la faim et de la malnutrition, à l'horizon 2030.

Dans cette perspective, nous accompagnerons la mise en œuvre du plan stratégique multisectoriel de nutrition ainsi que toutes les activités sensibles et spécifiques à la nutrition, en nous appuyant sur le Mouvement Scaling Up Nutrition (SUN) et les initiatives inter-agences dans ce domaine.

Les actions se focaliseront également sur les interventions multisectorielles en matière d'éducation et de formation professionnelle, santé, eau et assainissement, et autonomisation de la femme.

3. Contribuer à l'éradication de la pauvreté multidimensionnelle.

- ✓ **Pilier 3** : Croissance inclusive durable, emplois décents et sécurité alimentaire.
- ✓ **Alignement aux priorités nationales** : Dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois (Axe 3 du PNDES).

- ✓ **Alignement à l'Agenda 2030** :



- ✓ **Contribution du SNU** : PNUD ; UNICEF ; PNUE ; UNHCR ; FAO ; OIT ; ONUDI ; UNV ; PAM ; UNFPA ; OMS ; OIM ; UNHABITAT ; UNITAR ; UNCDF ; IAEA.

- ✓ **Effet 3.1.** : D'ici à 2020, les populations, notamment les jeunes et les femmes dans les zones d'intervention (urbain/rural) accroissent leur revenu, adoptent des modes de production et de consommation durables et améliorent leur sécurité alimentaire ;
- ✓ **Effet 3.2.** : D'ici à 2020, les populations les plus fragiles économiquement et socialement, à mobilité ou non, en particulier les jeunes, les femmes, les personnes en situation de handicap et les personnes âgées sont couvertes par des mécanismes de protection sociale.

D'ici à 2020, la prévalence de la pauvreté multidimensionnelle sera inférieure à 35%.

L'objectif 3 est alimenté par la conjugaison des objectifs 1 et 2. Il est aligné sur l'axe 3 « Dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois » du Plan National de Développement Economique et Social (PNDES 2016-2020). Il contribue à la réalisation des ODD1 « Éliminer l'extrême pauvreté et la faim », 8 « Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous » et 10 « Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre ».

Cet objectif vise à accroître les revenus des populations, notamment les jeunes et les femmes dans les zones d'intervention (urbaine/rurale) et à encourager les modes de production et de consommation durables, dans la mise en œuvre des engagements du Burkina de l'Accord de Paris sur le climat.

Il requiert, en outre, une plus grande couverture des populations les plus vulnérables économiquement et socialement (en particulier les jeunes, les femmes, les personnes en situation de handicap et les personnes âgées) par des mécanismes de protection sociale.

Il nécessite des actions conjointes focalisées sur une agriculture durable, la gestion responsable de l'environnement, la création d'emplois dans les chaînes de valeur agro-sylvo-pastorales, ainsi que l'accès à des services énergétiques durables et modernes.

Pour ce faire, les agences, programmes et fonds des Nations Unies mobiliseront leurs expertises techniques, le financement et le partenariat avec des acteurs étatiques et non étatiques, y compris le secteur privé autour des références globales du PAGE et de Switch Africa Green.

Les Nations Unies mobiliseront les partenaires pour accompagner les politiques et les programmes, à tous les niveaux et sur tout le territoire pour l'éradication de la pauvreté multidimensionnelle en veillant au renforcement des capacités productives et d'adoption des modes de production et de consommation responsables.

Dans cette perspective, nous accompagnerons la transition vers l'économie verte et toutes les actions sur le climat, en nous appuyant sur les initiatives PAGE, Switch Africa Green et toutes les activités entrant de ce cadre.

Les actions seront soutenues également par des interventions dans les domaines de la promotion de l'agriculture durable, la conservation de la biodiversité, la création d'emplois dans les chaînes de valeur agro-sylvo-pastorales, ainsi que l'accès à des services énergétiques durables et modernes.

4. Prévenir les risques climatiques et renforcer la préparation aux urgences

- ✓ **Pilier 4** : Résilience aux effets des changements climatiques, aux catastrophes naturelles et aux urgences humanitaires.
- ✓ **Alignement aux priorités nationales** : Dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois (Axe 3 du PNDES).
- ✓ **Alignement à l'Agenda 2030** :



- ✓ **Contribution du SNU** : PNUD ; UNICEF ; PNUE ; UNHCR ; FAO ; OIT ; ONUDI ; UNV ; PAM ; UNFPA ; OMS ; OIM ; UNHABITAT ; UNITAR ; UNCDF ; IAEA.

- ✓ **Effet 4.1.** : D'ici à 2020, les institutions, aux niveaux central et local, assument une meilleure préparation, prévention, réponse et relèvement face aux risques climatiques et environnementaux ;
- ✓ **Effet 4.2.** : D'ici à 2020, les populations, en particulier les groupes vulnérables, des zones cibles sont plus résilientes aux chocs climatiques et environnementaux.

D'ici 2020, nos actions collectives et conjointes contribueront à rendre les populations, notamment les groupes vulnérables, plus résilientes aux chocs climatiques et environnementaux (Réduction à moins d'1% du nombre de ménages vulnérables aux chocs climatiques) mais aussi à renforcer les capacités des institutions nationales et locales pour une meilleure préparation, prévention, réponse et relèvement face aux risques climatiques et environnementaux (Multiplication – par 2.5 - du nombre d'institutions disposant de capacités pour la réduction des risques de catastrophes).

L'objectif 4 s'aligne sur l'axe 3 (Dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois) du Plan National de Développement Economique et Social (PNDES 2016-2020) et contribue à rendre l'économie et le développement résilient.

Cet objectif vise à renforcer les capacités de préparation, et réponse et coordination dans le contexte de la mise en œuvre du CADRI au niveau national, lequel est ancré sur le cadre d'Action de Sendai (2015-2030).

Il favorise ainsi une approche préventive et centrée sur l'être humain et une coordination et efficacité renforcées des actions d'urgence.

Pour ce faire, les agences, programmes et fonds des Nations Unies mobiliseront leurs expertises techniques, le financement et le partenariat avec des acteurs étatiques et non étatiques autour du cadre du *Global partnership for Preparedness*.

Les Nations Unies appuieront le Gouvernement dans la préparation aux urgences et la prévention et la gestion des risques liés aux catastrophes naturelles, pour la pérennisation des résultats de développement en rendant les populations et les institutions plus résilientes.

Dans cette perspective, nous accompagnerons les actions de renforcement des capacités des institutions nationales et locales pour une meilleure préparation, prévention, réponse et relèvement face aux risques liés aux catastrophes naturelles, en nous appuyant sur la mise en œuvre de CADRI et des plans de Relèvement pour les communautés ainsi que sur le Partenariat Global pour la Préparation aux urgences

5. Soutenir l'accélération de la transition démographique, renforcer le dispositif statistique et la gouvernance ouverte, et garantir les politiques d'inclusion

La réalisation des objectifs collectifs sera accompagnée par deux actions transversales visant l'accélération de la transition démographique et des choix d'investissements, d'une part, et le renforcement du dispositif statistique pour la génération des données désagrégées en termes de genre et des groupes vulnérables, et de la gouvernance ouverte, ainsi que le soutien des politiques d'inclusion, d'autre part.

- **Soutenir l'accélération de la transition démographique et les choix d'investissements (Focus sur les jeunes et les femmes)**

Tenant compte du profil démographique du Burkina Faso, le SNU s'engage à appuyer le Gouvernement dans les choix d'investissements, structurants pour accélérer la transition démographique et stratégique dans l'éducation, la santé, la politique économique et la gouvernance, pour bénéficier du dividende démographique, à travers :

- Une meilleure inclusion sociale, économique et politique des jeunes et des femmes ;
- Le renforcement du système de santé, y compris l'amélioration de l'accès universel à la santé sexuelle et de la reproduction ;
- L'accroissement de l'offre éducative de qualité et de formation qualifiante ;
- La création de conditions générant des opportunités d'emplois décents, favorisant l'entrepreneuriat et encourageant l'innovation dans le cadre de l'économie numérique.

- **Renforcer le dispositif statistique, la gouvernance ouverte, et garantir les politiques d'inclusion**

Pour garantir l'inclusion sociale des groupes les plus vulnérables (en particulier les jeunes et les femmes, moteurs de la transformation du Burkina Faso), réduire les disparités de genre (dans l'accès équitable à l'éducation, aux services de santé et à la formation professionnelle), le SNU s'engage à appuyer le suivi de la mise en œuvre, reposant sur le renforcement du système statistique national et des capacités des acteurs et des services de l'état civil du pays pour que tout enfant et toute personne soient enregistrés et documentés.

Il s'agit notamment d'appuyer le Gouvernement, en fédérant les efforts de tous les partenaires au développement, pour que le pays dispose de moyens techniques et financiers suffisants pour gérer les défis de la disponibilité des données, indispensables pour le suivi du PNDES, aligné sur les ODD. Pour le Burkina Faso, cela facilitera la mise en œuvre du plan d'action de la gouvernance ouverte. Pour le système des Nations Unies, la plateforme *Open ONU BF* est l'outil de transparence et de redevabilité de nos engagements et résultats collectifs.

VII. ACTIONS ET PROGRAMMES CONJOINTS

Le cadre de l'agenda 2030 nécessite une cohérence d'actions du SNU pour apporter des appuis normatifs, des conseils techniques et politiques ainsi que le renforcement des capacités d'une manière intégrée. Sur la base des analyses des vulnérabilités et des risques identifiés dans le BCP, le Système des Nations Unies va, pour la période 2018-2020, développer 4 programmes conjoints centrés sur :

- Le Renforcement de l'efficacité des institutions et de la qualité de la gouvernance
- L'Amélioration de la nutrition et de la sécurité alimentaire
- La Promotion de la transition vers l'économie verte
- La Prévention, Gestion des risques et préparation aux urgences liées aux catastrophes naturelles

Le système s'appuiera sur la feuille de route élaborée dans le cadre du MAPS pour formuler ses appuis, notamment, le plan de renforcement de capacité et les conseils techniques et thématiques.

En dehors des projets et programmes, le système mènera des actions de plaidoyers conjoints en faveur des jeunes et des femmes.

Les programmes conjoints intègrent les 4 thématiques, qui seront également reflétées dans les CPD des agences impliquées.

VIII. RESSOURCES POUR LA MISE EN ŒUVRE DU CADRE DE COOPERATION

Les ressources nécessaires à la mise en œuvre du cadre de coopération proviendront de deux sources principales à savoir i) financements volontaires ou ordinaires alloués à chaque agence et ii) financements des partenaires et bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux. Les agences des Nations Unies peuvent en plus aider le pays à mobiliser des ressources sur la base des thématiques et des problématiques prioritaires tels que les fonds vert, fonds d'adaptation, les fonds de consolidation de la paix, etc. Les budgets sont indicatifs et peuvent être soumis à des changements par les organes directeurs des agences des Nations Unies et par les décisions internes de gestion.

Le SNU engagera les partenaires autour des résultats collectifs et formulera une stratégie de mobilisation de ressources s'inspirant du Plan d'actions d'Addis Abeba (AAA) pour le financement du développement^[1], y compris par le biais du cofinancement gouvernemental et / ou du soutien en nature, conformément aux directives du GNUD, afin de combler les gaps de financement du présent cadre de coopération.

Par ailleurs, un partenariat devra se nouer avec les banques régionales et sous régionales comme la Banque Africaine de Développement, la Banque Ouest Africaine de Développement ainsi que la Banque Islamique de Développement autour des thématiques

[1] Document final de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement : Programme d'action d'Addis-Abeba. Juillet 2015.

communes dans le cadre des résultats collectifs. Ce partenariat s'entendra aux secteurs privés notamment, les sociétés minières et téléphoniques.

La stratégie de mobilisation de ressources se focalisera sur :

- ✓ La nécessité de créer les conditions pour la réalisation des Résultats collectifs et des actions conjointes ;
- ✓ L'identification et la présentation des domaines où le SNU est le mieux placé pour déployer l'expertise, en tenant compte de priorités de développement du pays et de ses avantages comparatifs ;
- ✓ Un plan de communication des résultats, des actions et de visibilités des partenaires.

1. Cadre de ressources

Effets	Effet 1.1				Effet 1.2				Effet 2.1			
	Core	Non-core	Gap	Sous-total1	Core	Non-core	Gap	Sous-total2	Core	Non-core	Gap	Sous-total3
FAO									999 140			999 140
FIDA									6 443 022			6 443 022
OIM												
ONUDI												
PAM	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5 029 071		5 029 071
PNUD	4 500 000	1 500 000		6 000 000								
UNFPA				-	1 000 000	2 200 000		3 200 000				-
UNHABITAT				-				-				-
UNHCR	844 433			844 433	844 433			844 433	844 433			844 433
UNICEF	1 878 000	195 000	195 000	2 268 000	3 200 000	2 800 000	1 000 000	7 000 000	4 715 000	5 131 000	1 655 000	11 501 000
OMS				-				-				
ONUSIDA												
SOUS-TOTAUX	7 222 433	1 695 000	195 000	9 112 433	5 044 433	5 000 000	1 000 000	11 044 433	13 001 595	10 160 071	1 655 000	24 816 666

Effets	Effet 2.2				Effet 2.3				Effet 2.4			
	Core	Non-core	Gap	Sous-total4	Core	Non-core	Gap	Sous-total5	Core	Non-core	Gap	Sous-total6
FAO					999 140			999 140				
FIDA					6 443 022			6 443 022				
ONUDI												
PAM	-	-	-	-	-	6 287 694		6 287 694	-	-	-	-
PNUD												
UNFPA				-				-				-
UNHABITAT		400 000		400 000				-				-
UNHCR	844 433			844 433	844 433			844 433	844 433			844 433
UNICEF	7 890 000	2 820 044	4 659 956	15 370 000	5 660 000	3 100 500	8 589 500	17 350 000	5 469 000	-	8 841 000	14 310 000
OMS	4 794 750			4 794 750	38 250			38 250				-
ONUSIDA	536 000			536 000								

SOUS-TOTAUX	14 065 183	3 220 044	4 659 956	21 945 183	13 984 845	9 388 194	8 589 500	31 962 539	6 313 433	0	8 841 000	15 154 433
Effets	Effet 3.1				Effet 3.2				Effet 4.1			
	Core	Non-core	Gap	Sous-total7	Core	Non-core	Gap	Sous-total8	Core	Non-core	Gap	Sous-total9
FAO	999 140			999 140	999 140			999 140	999 140			999 140
FIDA	6 443 022			6 443 022	6 443 022			6 443 022	6 443 022			6 443 022
OIM	2 564 955			2 564 955	1 247 443			1 247 443	705 805			705 805
ONUDI	12 657 000			12 657 000								
PAM	-	6 555 803		6 555 803	-	-	-		-	519 256		519 256
PNUD					6 264 000	353 018 421		359 282 421				
UNFPA				-				-				-
UNHABITAT				-				-				-
UNHCR	844 433			844 433					844 433			844 433
UNICEF	1 377 000	-	-	1 377 000	3 057 000	3 330 000	4 050 000	10 437 000				-
OMS				-				-				-
ONUSIDA												
SOUS-TOTAUX	24 885 550	6 555 803	0	31 441 353	18 010 605	356 348 421	4 050 000	378 409 026	8 992 400	519 256	0	9 511 656

Effets	Effet 4.2				Totaux			
	Core	Non-core	Gap	Sous-total10	Core	Non-core	Gap	Total
FAO	999 140			999 140	5 994 840			5 994 840
FIDA	6 443 022			6 443 022	38 658 132			38 658 132
OIM					4 518 203			4 518 203
ONUDI					12 657 000			12 657 000
PAM	-	7 151 421		7 151 421	-	25 543 245	-	25 543 245
PNUD	3 600 000	2 500 000		6 100 000	14 364 000	357 018 421		371 382 421
UNFPA				-	1 000 000	2 200 000	-	3 200 000
UNHABITAT				-	-	400 000	-	400 000
UNHCR	844 433			844 433				7 599 897
UNICEF				-	33 246 000	17 376 544	28 990 456	79 613 000
OMS				-	4 833 000	-	-	4 833 000
ONUSIDA						536 000		536 000
SOUS-TOTAUX	11 886 595	9 651 421	0	21 538 016	122 871 072	403 074 210	28 990 456	554 935 738

IX. MISE EN ŒUVRE DU CADRE DE COOPERATION

La mise en œuvre du cadre de coopération sera guidée par une exigence de cohérence des actions dans le cadre de « Delivering as One », une gestion axée sur les résultats de développement, une responsabilité partagée pour les résultats collectifs, et un suivi basé sur des indicateurs vérifiables avec des données fiables et des mécanismes transparents.

Les mécanismes de coordination mis en place autour du cadre de coopération permettront au SNU de maintenir et de renforcer le dialogue avec le gouvernement du Burkina Faso, et d'assurer la cohérence avec les objectifs du PNDES.

Le Comité de Pilotage et d'Orientation

Le Comité d'Orientation et de Pilotage est chargé d'assurer la cohérence (au niveau des politiques et des stratégies) entre le cadre de coopération et le PNDES, ainsi qu'avec les autres cadres de coopération entre le Gouvernement et ses principaux partenaires de développement. Le Comité fait des recommandations (prend des décisions) pour résoudre les questions au niveau politique et stratégique qui ont un impact sur la mise en œuvre du cadre de coopération, y compris les risques majeurs et opportunités identifiés comme tels par le Comité de Pilotage.

Le Comité de Pilotage est co-présidé par **la Ministre de l'économie, des finances et du développement** et la Coordinatrice Résidente du SNU. Il regroupe les Ministères sectoriels participants aux groupes résultats du cadre de coopération, les Chefs d'Agences du SNU responsables des groupes résultats, et les principaux partenaires de développement. Des représentants de la société civile, des organisations non gouvernementales et du secteur privé pourront au besoin être invités à participer aux réunions du Comité de Pilotage. Il se réunit une fois par an (et autant de fois que de besoin, maximum trois fois par an).

L'Equipe Pays des Nations Unies (UNCT)

Sous la direction du Coordonnateur Résident, l'Equipe Pays est chargée de donner les orientations stratégiques et de prendre les décisions pour avancer la mise en œuvre du cadre de coopération. Il assure la cohérence des programmes et des projets, et leur contribution optimale aux priorités nationales et de l'agenda de développement durable et de pérennisation de la paix.

L'Equipe de Pays assure aussi la mise en place de partenariats stratégiques avec les principaux partenaires au développement, ainsi qu'avec les autres acteurs clé, afin d'assurer la complémentarité avec leurs programmes et maximiser les opportunités de mobilisation des ressources financières et de l'expertise.

L'Equipe Pays reçoit les rapports soumis par les groupes de résultats ; sur cette base ils prennent les décisions requises pour renforcer la cohérence au niveau de la mise en œuvre, la communication sur les résultats, pour maximiser les services communs d'appui aux opérations dans le cadre de la mise en œuvre du cadre de coopération. Elle propose aussi les questions à soumettre au Comité de Pilotage.

L'Equipe Pays des Nations Unies est composée de Représentants des Fonds, Programmes, Institutions Spécialisés et autres entités des Nations Unies accrédités au Burkina Faso, y compris les représentants des Agences non Résidentes. La Banque Mondiale et le Fonds

Monétaire International seront invités à des réunions de l'Equipe Pays avec des points de l'ordre du jour nécessitant leur participation. L'Equipe Pays est conduite par la Coordonnatrice Résidente, qui représente le Secrétaire General au niveau du pays. L'Equipe Pays se réunit une fois par mois et autant de fois que de besoin, selon un calendrier convenu en début d'année. Les décisions prises par l'Equipe Pays sont reprises dans un tableau utilisé pour le suivi de la mise œuvre.

Groupes de Résultats du cadre de coopération

Les groupes de résultats du cadre de coopération sont créés pour coordonner la mise en œuvre et le suivi des résultats au sein de chaque pilier du cadre de coopération. Ces groupes de résultats permettront de garantir l'appropriation nationale du cadre de coopération et la responsabilité mutuelle pour la réalisation des résultats.

Les groupes de résultats fonctionnent sur la base des Plans de travail conjoints. Dans le cas du présent cadre de coopération 2018-2020, les quatre groupes de résultats créés sont les suivants : (i) Groupe de résultats 1 : Gouvernance, (ii) Groupe de résultats 2 : Secteurs sociaux, (iii) Groupe de résultats 3 : Inclusion, (iv) Groupe de résultats 4 : Résilience.

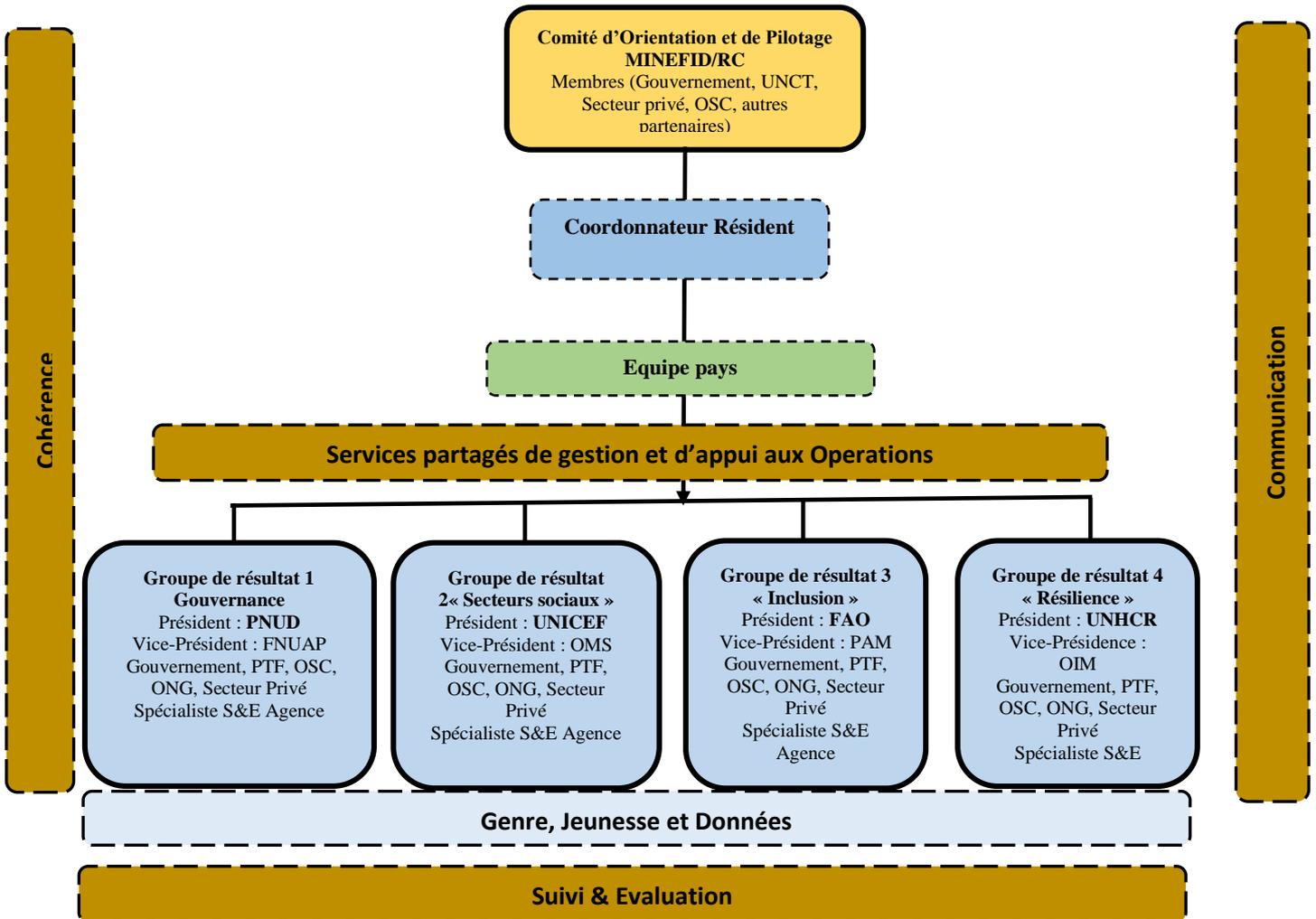
Les groupes de résultats sont chargés :

- de préparer et assurer la mise en œuvre des programmes conjoints ;
- de préparer et mettre en œuvre les plans de travail conjoints annuels ;
- d'assurer l'intégration des principes programmatiques des Nations Unies ;
- de prendre en compte la prévention, la pérennisation de la paix, la préparation et la réponse aux situations de catastrophe dans la programmation ;
- d'assurer la prise en compte des questions relatives au genre et à la jeunesse dans la mise en œuvre des projets et des programmes ;
- d'identifier et concrétiser les opportunités de partenariats autour de la réalisation des résultats, y compris faire des recommandations à l'Equipe Pays pour la mobilisation des ressources ;
- d'assurer le suivi des évolutions dans les secteurs concernés ; dans ce cadre ils organisent des discussions sur les thèmes pertinents dans les secteurs concernés pour analyser les nouveaux risques et opportunités et les intègrent dans les programmes; ils sont aussi responsables pour la collecte et la gestion des données pertinentes aux secteurs, sur base des indicateurs alignés aux cibles des objectifs de développement durable ;
- de préparer les rapports semestriels et annuels des groupes de résultats

Chaque groupe de résultat est présidé par un Chef d'agence et co-présidé par un ministère prépondérant sur le pilier. Sont aussi membres du groupe les agences du Système des Nations Unies qui contribuent à la réalisation du résultat, les représentants des Ministères et institutions nationales jouant un rôle clé dans la réalisation du résultat, des organisations de la société civile, du secteur privé, et des partenaires techniques et financiers bilatéraux et multilatéraux. La participation des partenaires au développement permettra d'assurer la cohérence programmatique, de partager les analyses, d'identifier des opportunités de collaboration. Elle permettra aussi au Gouvernement de mieux jouer son rôle de coordination, en assurant que les interventions des différents partenaires contribuent à l'atteinte des objectifs du PNDES.

Ils rendront compte à l'Equipe Pays à travers les Chefs d'agences qui co-président les groupes.

Figure : Dispositif de coordination de la mise en œuvre du Cadre de coopération



Groupes internes au Système des Nations Unies

Le dispositif de coordination de la mise en œuvre prévoit la mise en place des groupes internes mis en place au sein du SNU pour renforcer la cohérence et l'efficacité selon l'esprit « Unies dans l'Action » ou « Deliver as One ». Ces groupes internes aideront la Coordinatrice Résidente et l'Equipe Pays à accomplir les fonctions clé de coordination, qui se résument comme suit : cohérence programmatique et opérationnelle, analyse et planification stratégique, communication stratégique et plaidoyer, mobilisation conjointe des ressources, prise en compte des droits de l'homme dans le travail de développement, prévention et pérennisation de la paix, gestion des crises et préparation de la réponse, mise en place et gestion des services partagés d'appui aux opérations, suivi & évaluation.

Les groupes internes mis en place a cet effet sont repris dans les lignes suivantes :

Le Groupe de travail sur les opérations

Il est présidé par un Chef d'agence désigné par ses pairs et ses membres sont les chargés des opérations du Système des Nations Unies. Il rend compte à l'Equipe Pays, et il a pour mandat :

- de coordonner les efforts visant à mettre en place et gérer des services partagés en appui aux opérations ;
- de faire un état des lieux des services communs, examiner de nouvelles opportunités, et mettre en place ces services après accord de l'Equipe Pays ;
- de préparer le plan de travail annuel sur la mise en place des services communs ;
- d'assurer la prise en compte de l'efficience dans l'analyse et les propositions relatives aux services communs
- d'évaluer annuellement le fonctionnement des services communs et soumettre son rapport à l'Equipe Pays avec des recommandations.

Le Groupe de Communication conjointe

Il est présidé par un Chef d'agence désigné par ses pairs et ses membres sont les points focaux et spécialistes en communications des agences du Système des Nations Unies. Il a pour mandat :

- de préparer la stratégie de communication du Système des Nations Unies pour le cycle de coopération entre le Burkina Faso et le Système des Nations 2018-2020
- de préparer et mettre en œuvre un plan de travail annuel de la communication
- de préparer les outils de communication communs
- de préparer les messages clés communs aux différentes agences
- de proposer à l'Equipe Pays un programme pour la célébration de la journée de la journée/semaine des Nations Unies
- d'assurer l'organisation cet événement
- de produire un bulletin d'informations du Système des Nations Unies
- d'organiser des communiqués de presse des agences des Nations Unies
- de développer le site web du Système des Nations Unies.

Le groupe communication apporte un appui stratégique à l'UNCT en matière de communication en valorisant sa contribution globale en faveur du Burkina Faso, à travers ses messages, principes, programmes, fonds et agences

Le Groupe de travail de suivi & évaluation

Il est présidé par un Chef d'agence désigné par ses pairs et ses membres sont les chargés de suivi/évaluation du Système des Nations Unies. Il a pour fonction :

- de renforcer les capacités du personnel des agences du Système des Nations Unies et des partenaires en matière de suivi et évaluation
- d'assurer le contrôle de qualité des plans conjoints annuels des groupes de résultats pour s'assurer que les principes de gestion axée sur les résultats sont pris en compte
- d'appuyer le bureau de la coordination dans la préparation des revues semestrielles et annuelles
- de faire le suivi des indicateurs retenus dans le cadre de résultats et des ressources du cadre de programmation en concertation avec les groupes de résultats,
- d'assurer un appui méthodologique à l'élaboration des termes de référence des études nécessaires à la collecte de données permettant d'alimenter les indicateurs
- de maintenir la collaboration avec les partenaires en vue de la réalisation des enquêtes/études de collecte d'informations
- d'appuyer l'organisation des revues à mi-parcours et de fin de cycle du cadre de coopération du Système des Nations Unies en concertation avec le Bureau du Coordonnateur Résident et l'Equipe pays.

Il apporte un appui technique à tous les groupes. Son Secrétariat est assuré par le Bureau du Coordonnateur Résident.

La cohérence en tant que fonction clé de la coordination

La cohérence est une fonction de coordination essentielle à la mise en œuvre du présent cadre de coopération. Les objectifs poursuivis à travers cette fonction incluent :

- assurer la cohérence des politiques et des stratégies à travers les réunions et les décisions du Comité d'Orientation et de Pilotage;
- apporter, le cas échéant, des conseils visant à renforcer la cohérence programmatique tout au long de la mise en œuvre du cadre de coopération ;
- nourrir les réflexions à caractère stratégique pour assurer la cohérence et la qualité des interventions du SNU, et générer des propositions pour renforcer la cohérence avec les partenaires clé au développement.

Les acteurs impliqués dans la mise en œuvre du cadre de coopération

Les rôles et les responsabilités des acteurs de la mise en œuvre sont décrits ci-après.

Le **SNU et le Gouvernement** assumeront la responsabilité de la coordination générale du cadre de coopération et seront redevables de ses résultats. Le Gouvernement assurera la cohérence entre ce cadre de coopération et le PNDES, ainsi qu'avec les autres cadres et programmes de coopération.

La **société civile** sera engagée dans la mise en œuvre du cadre de coopération à travers des modalités de consultations régulières, d'accords de partenariat ou de sous-traitance pour la prestation de services, notamment la facilitation de la participation citoyenne, le plaidoyer, la communication et la sensibilisation.

Le **secteur privé** contribuera par l'assistance technique et le cofinancement. Ils seront engagés grâce à un mécanisme public-privé ou à des accords de partenariat spécifiques.

Les **partenaires internationaux du développement et de l'humanitaire** seront engagés à travers leurs mandats respectifs, leurs cadres et programmes de coopération au Burkina Faso, et par des accords de partenariat, en tant que fournisseurs d'assistance technique, d'expertise et / ou de cofinancement.

X. Dispositif de suivi et reportage

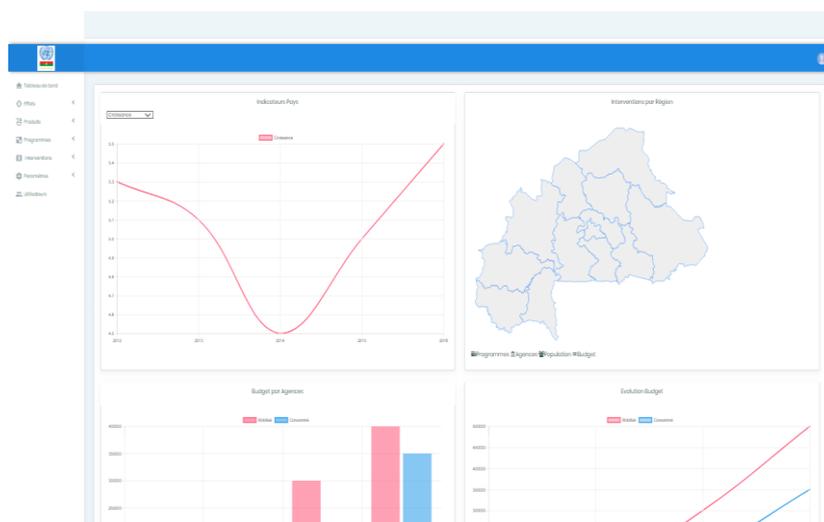
Rapportage - mécanismes, outils et fréquences

Dans la mise en œuvre du cadre de coopération du SNU 2018-2020, trois niveaux de reportages sont mis en exergue : (i) Rapports de mise en œuvre et de suivi des groupes de résultats, (ii) rapport de suivi mensuels édités par la plateforme de suivi, (iii) rapport des missions conjointes et les évaluations périodiques et indépendantes :

Rapports des groupes de résultats : Ces rapports sont produits de façon trimestrielle par les 4 groupes de résultats conformément au tableau des rapports proposés (Cf. annexe). En effet, en plus de renseigner les indicateurs de produits, les groupes de résultats sont tenus de mentionner les progrès ou résultats clés, les difficultés rencontrées dans le suivi, les leçons tirées dans la mise en œuvre des PTA et de proposer des ajustements nécessaires à l'atteinte des résultats escomptés. Les outils usités sont : le PTA, tableau de bord, plan de suivi, calendrier des rencontres, fiche de suivi, etc.

Les rapports des groupes sont un préalable à la tenue des revues annuelles et à mi-parcours. Tous les groupes de résultats et inter-agences ont l'obligation de transmettre les résultats de leurs travaux au Groupe de cohérence qui les analyse, les synthétise et en assure le contrôle - qualité avant leur transmission à l'UNCT qui valide et transmet au Comité d'Orientation et de Pilotage qui adopte.

Rapport à travers la plateforme de suivi open-onubf.org : La plateforme en ligne open.onubf.org outil de suivi des indicateurs de performance du cadre de coopération alignés au PNDES et aux ODD qui est administrée conjointement avec les partenaires terrains, les agences des Nations Unies et la Coordination du SNU. Elle est accessible à tous les acteurs de développement, incluant les acteurs gouvernementaux, les agences des Nations Unies, les ONG et les bailleurs. Le rapport résumé de suivi des indicateurs de performance est public et accessible à tous, tandis que le rapport détaillé et autres fonctionnalités sont accessibles après enregistrement dans la base de données.



Elle fournit un suivi en temps réel des indicateurs (rapport résumé et détaillé) à travers les données introduites.

- Les organisations peuvent rapporter de manière régulière leurs réalisations par activité et localité.
- Les points focaux des agences peuvent marquer leurs indicateurs de base pour le suivi des régions et provinces.
- Les points focaux des agences peuvent valider/approuver les rapports soumis par les organisations.

Les utilisateurs peuvent accéder aux tableaux de bords, rapports personnalisés, graphiques, cartes et tableaux croisés dynamiques en PDF/format Excel.

Elle fera aussi le lien avec les différentes Plateformes des agences pour donner aux utilisateurs une perception thématique des populations (Selon la cible des agences) sur les programmes et sur certaines questions d'intérêts.

Rapports de mission : ce sont des rapports qui sont produits semestriellement par les groupes de résultats. Ces missions ont lieu au moins une fois par trimestre. Ces missions sont identifiées et préparées par les groupes de résultats de commun accord par les acteurs de terrain. L'objectif est de corroborer les données rapportées par l'existant dans les localités ciblées par les interventions des agences.

Tableau du suivi-évaluation

Principales activités de suivi et de l'évaluation	2018				2019				2020			
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
0. Suivi et rapportage systématique à travers open-onubf.org												
0.1 Mise en ligne des indicateurs par les points agences et terrain	x											
0.2 Approbation par le point focal coordination des indicateurs et données mis en ligne	x											
0.3 Mise en ligne et validation des données mensuelles sur les financements et les activités de terrain	xx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx
0.4 Rencontres périodiques des acteurs du suivi/évaluation	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
1. Etudes & enquêtes												
1.1. Etude sur la vulnérabilité alimentaire			x				x				x	
1.2. Etude sur l'état des lieux des conflits communautaires au Burkina Faso			x				x				x	
1.3. Enquête Démographique et de santé (EDS)							x	x	x	x	x	
1.4. Enquête GARP (Global AIDS Response Progress Reporting)		x				x				x		
1.5. Enquête Nationale Nutrition SMART			x				x				x	
1.6. Enquête GAM (Global AIDS Monitoring)				x				x				x
1.7. Enquête Multisectorielle Continue (EMC)					x	x	x	x				
1.8. Enquête Permanente Agricole (EPA)				x				x				x
1.9. Enquête sur la vulnérabilité Alimentaire en Milieu Urbain (VAMU)	x				x				x			
1.10. Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH)	x	x	x	x	x	x	x	x				
1.11. Enquête nationale sur l'insécurité alimentaire et la malnutrition			x	x	x			x	x	x		
1.12. Enquête SIGI												x
2. Suivi du cadre de coopération et des programmes conjoints												
2.1. Tableau de bord des indicateurs de suivi du cadre de coopération du SNU 2018-2020	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
2.2. Réunion mensuelle de l'UNCT	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
2.3. Réunion annuelle du Comité de Pilotage d'Orientation	x				x				x			
2.4. Réunion trimestrielle des groupes de résultats												
2.5. Réunion trimestrielles des groupes inter-agences	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
2.6. Réunion trimestrielle du groupe de cohérence	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
2.7. Missions conjointes de terrain		x		x		x		x		x		x
3. Revues												
3.1. Revue à mi-parcours du Cadre de coopération du Système des Nations Unies			x					x			x	

Principales activités de suivi et de l'évaluation	2018				2019				2020			
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
3.2. Revue annuelle des programmes et des CPD des agences								x				x
3.3. Revue annuelle du cadre de coopération du Système des Nations Unies						x				x		
3.4. Pré-revue annuelle du PNDES	x				x				x			
3.5. Revue annuelle du PNDES		x				x				x		
3.6. Pré-revue à mi-parcours du PNDES			x				x				x	
3.7. Revue à mi-parcours du PNDES				x				x				x
4. Evaluations												
4.1. Evaluations finales des programmes pays des agences											x	x
4.2. Evaluation finale du cadre de coopération du SNU 2018-2020							x	x				
4.3. Evaluation finale du PNDES												x
5. Renforcement du système national de suivi-évaluation												
5.1. Appui aux revues sectorielles conjointes (éducation, santé)		x		x		x		x		x		x
5.2. Appui au renforcement des systèmes nationaux d'informations (éducation, santé, action sociale, justice...)				x				x				x
5.3. Renforcement des capacités évaluatives nationales	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
6. Rapports périodiques												
6.1. One UN												
6.1. Rapport national sur le développement humain	x	x	x	x	x				x	x	x	x
6.2. Rapport annuel de suivi des ODD				x				x				x
6.3. Rapport sur l'Examen Périodique Universel (EPU)	x				x				x			

XI. Risques de mise en œuvre

Les principaux risques qui peuvent surgir et compromettre l'atteinte des résultats escomptés ont été identifiés et doivent faire l'objet de veille stratégique. Il s'agit de :

- ✓ **Risque sécuritaire** : la situation sécuritaire dans certains pays frontaliers du Burkina Faso constitue des menaces qui pourraient compromettre sérieusement la mise en œuvre du présent cadre de coopération entre le SNU et le Burkina Faso ;
- ✓ **Risque politique** : La paix, la sécurité et le développement ne sont envisageables sans la mise en place d'institutions garantissant la stabilité politique et le respect des droits humains et des libertés individuelles.
- ✓ **Défaut ou insuffisante mobilisation de ressources** : le cadre de ressources pour la mise en œuvre du cadre de coopération implique une mobilisation de ressources efficace. L'évolution de la conjoncture internationale peut contrarier les prévisions de mobilisation de ressources ;
- ✓ **Risque lié aux aléas climatiques** : le réchauffement de la planète et les variabilités climatiques sont des réalités comme le démontrent les inondations et autres sécheresses de ces dernières années.

Pour mitiger ces risques, le SNU va construire un partenariat ouvert de suivi des risques autour des cadres globaux de l'ODD 16 et Sustaining peace soutenue par des programmes ciblés pour accompagner le pays à créer les conditions d'une paix durable et de mise en place de mécanismes de dialogues et d'alerte précoce. Quant aux ressources, l'équipe pays des Nations Unies, continuera à agir avec les autorités et les partenaires locaux en vue d'assurer une diversification des sources de financement. Pour ce faire l'accent sera mis sur l'urgence de la prévention et la nécessité d'accélérer la fourniture des services sociaux de base comme une stratégie de prévention.

XII. ANNEXES

1. Matrice des résultats du cadre de coopération 2018-2020

Pilier 1 : Efficacité institutionnelle, Etat de droit, cohésion sociale, sécurité et paix durable (sustaining peace)									
Cohérence avec les priorités nationales : - Axe 1 du PNDES 2016-2020 : Réformer les institutions et moderniser l'administration - Politiques sectorielles en matière de gouvernance, de justice et de sécurité Lien avec les Objectifs de développement Durables (ODD) : ODD 16 comme point d'entrée, moteur et levier dans l'atteinte des résultats UNDAF et un certain nombre d'ODD									
AGENCES UN	Indicateurs	Référence	Cible	Moyens de vérification	Hypothèses & risques	Cadre Budgétaire Commun (Ressources indicatives en \$US)			
Effet 1.1. : D'ici à 2020, l'efficacité des institutions est améliorée et les populations du Burkina Faso, en particulier les plus exposées aux risques de conflits et à l'insécurité, vivent en paix et en sécurité dans un Etat de droit						Total	Ressource core	Non core/ Autres ressources	Ressource à rechercher
						9 112 433	7 222 433	1 695 000	195 000
PNUD, UNFPA, UNHCR, UNICEF, UNHCDH, ONUDC, UNESCO, DPA, UNOWAS, OIM	1.1.1. Indice de qualité globale des institutions nationales (CPIA)	3,6 (2015)	4,8	Rapport de l'évaluation des politiques et institutions Nationales (EPIN) de la Banque Mondiale	Hypothèses Stabilité socio politique Risques Adhésion des populations - Insécurité dans la zone - Affrontement entre communauté - Stabilité socio politique	Gouvernement MJDHPC – MATDS – MSECU – MFPTPS – MFSNF Institutions Parlement – ASCE/LC OSC RENLAC - AFJ – UFC – ONAFAR – CGD - Diakonia			
	1.1.2. Indice de perception de la corruption	38/100 (2015)	52/100	Rapport Transparency International					
	1.1.3. Taux de mise en œuvre des recommandations de l'EPU et des organes des traités des Nations Unies	35% (2015)	45%	MJDHPC					
	1.1.4. Proportion des personnes vulnérables ayant accès aux services de justice y compris les mineurs en conflit avec la loi	70% (2016) (mineurs + femmes)	80% (mineurs + femmes)	Annuaire statistique/MJDHC					
	1.1.5. Perception des risques de conflits en pourcentage	60,3% (Nat)	39,6%	Etat des lieux des conflits communautaires (MJDHC)					
	1.1.6. Indice Ibrahim pour la gouvernance en Afrique	52,2/100 (2015)	65/100	Rapport de la Fondation Mo Ibrahim					

	1.1.7. Nombre de personnes bénéficiant d'une assistance multi secteurs suite à un conflit	2145 (2017)	1839	Rapports annuels CONASUR					
Effet 1.2 : D'ici à 2020, chaque enfant et chaque femme des groupes les plus vulnérables à risque ou affectés par la violence, l'exploitation et les discriminations sont mieux protégés dans un environnement familial, communautaire et institutionnel renforcé						Total	Ressource core	Non core/ Autres ressources	Ressource à rechercher
						11 044 433	5 044 433	5 000 000	1 000 000
UNICEF, UNFPA, UNHCR, OMS, UNESCO	1.2.1. Taux d'enregistrement des naissances pour les enfants de 0 à 5 ans (filles et garçons)	T : 79,2% G/F (81,6%/76,9%)	T : 90% G : 90% F : 90%	Rapports d'activités annuelles, rapport EMC-EDS	Hypothèses Engagement renforcé des autorités - Disponibilité des ressources financières nationales et des PTF - Engagement des leaders religieux, coutumiers et des médias en faveur de la promotion des normes sociales positives Risques Survenues des crises sociopolitiques - insécurité au niveau national - Survenues de catastrophes naturelles - Persistance des normes sociales sous tendant des pratiques néfastes	Gouvernement MFSNF - MJDHPC – MATDS – MSECUC – MFPTPS – MFSNF Autres partenaires : OXFAM - PLAN INTERNATIONAL - Save the children			
	1.2.2. Prévalence des violences faites aux enfants au sein des communautés et à l'école	Communauté : 83,6% Ecole : 53,8%	Communauté : 70% Ecole : 45%	EDS/EMC Annuaire statistiques MFSNF					
	1.2.3. Prévalence de l'excision chez les filles de 0 à 14 ans	11,3% (EMC 2015)	9%	Etude nationale sur les violences basées sur le genre/ EDS/EMC					
	1.2.4. Pourcentage de filles de 20-24 ans en union avant 15 ans	8,9% (EMC-MDS 2015)	7%	EDS/EMC					
	1.2.5. Pourcentage de filles de 20-24 ans en union avant l'âge de 18 ans	51,3% (EMC-MDS 2015)	46%	EDS/EMC					

Pilier 2. Qualité, cadre de vie (éducation et formation professionnelle, santé, nutrition, eau et assainissement) et accès équitable aux droits sociaux									
Cohérence avec les priorités nationales : - Axe 2 du PNDES 2016-2020 : Développer le capital humain - Axe 3 du PNDES 2016-2020 : Dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois - Politiques sectorielles en matière d'éducation et formation professionnelle, santé, nutrition, eau et assainissement Lien avec les Objectifs de Développement Durables (ODD) : Ancré sur l'ODD 2 comme point d'entrée de la Nouvelle Façon de Travailler, et mobilisateur contribuant à l'amélioration du cadre et qualité de vie, favorisant à la fois l'atteinte d'autres ODD						Cadre Budgétaire Commun (Ressources indicatives en \$US)			
AGENCES UN	Indicateurs	Référence	Cible	Moyens de vérification	Hypothèses & risques	Total	Ressource core	Non core/ Autres ressources	Ressource à rechercher
Effet 2.1 : D'ici à 2020, davantage d'enfants et de jeunes issus des groupes vulnérables, particulièrement les filles et les enfants en situation de handicap, d'urgence, ont accès et achèvent une éducation de base et une formation professionnelle de qualité, particulièrement dans les régions du Sahel et de l'Est						24 816 666	13 001 595	10 160 071	1 655 000
OMS, UNICEF, UNFPA,	2.1.1. Taux de préscolarisation	Nat : 2.9% G : 2.9% F : 2.9%	Nat : 15% G : 15% F : 15%	Annuaire statistique MENA	Hypothèses	Gouvernement MENA – MFSNF – MINEFID			

PAM, FAO, UNHCR, UNESCO	2.1.2. Taux brut de scolarisation au primaire	Nat : 86,1% G : 85,9% F : 86,4%	Nat : 95% G : 95% F : 95%	Annuaire statistique MENA	Situation sécuritaire du pays et de la sous-région stable - Disponibilité des ressources pour le financement de l'éducation Risques Pratiques socio-culturelles non favorables aux droits des enfants - normes sociales négatives - Tension sociale - Grève des enseignants	Partenaires Privés ONG OXFAM - PLAN INTERNATIONAL - Save the children - CCEB			
	2.1.3. Taux de transition primaire post primaire	Nat. 65.79% G : 67.74% F : 63.94%	Nat : 95% G : 95% F : 95%	Annuaire statistique MENA					
	2.1.4. Taux d'achèvement au post primaire	Nat : 29,2% G : 29,8% F : 28,6%	Nat : 38,2% G : 38,2% F : 38,2%	Annuaire statistique MENA					
	2.1.5. Pourcentage d'élèves du secondaire dans un système d'enseignement et de formation techniques professionnels	Nat : 2,83% F : 2,56%	Nat : 16% F : 16%	Annuaire statistique MENA					
	2.1.6. Taux d'alphabétisation	Nat : 34.5% H : 44.3% F : 26.1%	Nat : 60% H : 60% F : 60%	Annuaire statistique ENF/MENA					
Effet 2.2 D'ici à fin 2020, chaque homme, chaque femme en âge de procréer, chaque nouveau-né, chaque enfant et chaque adolescent(e) ont un accès équitable et utilisent de façon accrue des services de santé de qualité (santé sexuelle et reproductive, maladies transmissibles y compris le VIH/Sida et maladies non transmissibles...)						Total	Ressource core	Non core/ Autres ressources	Ressource à rechercher
						21 945 183	14 065 183	3 220 044	4 659 956
OMS, UNICEF, UNFPA, ONUSIDA, UNHCR, PAM, AIEA	2.2.1. Taux d'accouchement assisté par un personnel de santé qualifié	79,8% (2015)	90%	EDS/EMC	Hypothèses Sécurisation du financement des intrants médicaux - Prévisibilité et continuité de l'aide au développement - Adhésion des bénéficiaires aux programmes - Poursuite de la gratuité des soins pour les enfants de moins de cinq ans et les femmes enceintes et l'opérationnalisation de l'assurance maladie universelle (AMU) - Amélioration de la qualité des soins préventifs (vaccination) et curatifs. Risques Insuffisance de ressources pour le financement de l'approvisionnement en	<u>Gouvernement</u> MS – MINEFID – MFSNF – MFPTPS – MC <u>Autres partenaires</u> ONG et Associations, sociétés savantes			
	2.2.2. Prévalence contraceptive moderne chez les 15-49 ans	22,5% (2015)	31,5%	EDS/EMC					
	2.2.3. Indice synthétique de fécondité	5,4 (2015)	4,7	EDS					
	2.2.4. Taux de transmission résiduelle du VIH	8,2% (2016)	2%	MS/DSF GAM					
	2.2.5. Nombre de PVVIH sous traitement ayant une charge virale supprimée	14% (2016)	90%	Rapport PSSLS GAM					
	2.2.6. Proportion de personnes adultes atteintes de SIDA et éligibles pour le traitement ARV et qui sont sous ARV	60% (2017)	90%	GAM					
	2.2.7. Proportion d'enfants infectés éligibles pour traitement et qui sont sous ARV	37,4%	70%	GAM					

	2.2.8. Taux de létalité du paludisme grave chez les enfants de moins de 5 ans	1,5% (2016)	<1%	Annuaire statistique santé	instants médicaux - Epidémie - Instabilité socio-politique - Risque sécuritaire					
	2.2.9. Incidence du paludisme confirmé (pour 1000 habitants)	380 (2015)	230	Annuaire statistique santé						
	2.2.10. Taux de couverture vaccinale en Pentavalent 3	103% (2016)	100%	Annuaire statistiques santé						
	2.2.11. Taux de couverture en vaccin contre la rougeole-Rubéole (RR)	99,9% (2016)	100%	Annuaire statistiques santé						
	2.2.12. VAT2+ chez les femmes enceintes	93,1% (2016)	100%	Annuaire statistiques santé						
Effet 2.3 : D'ici à 2020, les enfants de moins de 5 ans, les jeunes, les adolescents et les femmes ont un accès équitable aux interventions services multi sectorielles en nutrition						Total	Ressource core	Non core/ Autres ressources	Ressource à rechercher	
						31 962 539	13 984 845	9 388 194	8 589 500	
OMS, UNICEF, UNFPA, PAM, FAO, UNHCR, AIEA	2.3.1. Pourcentage d'allaitement maternel exclusif chez les moins de 6 mois	55% (ENN 2016)	70 %	Enquête Nationale de Nutrition (ENN)	<p>Hypothèses Appropriation, engagement politique et leadership des acteurs des différents secteurs spécifiques et sensibles à la Nutrition notamment l'Agriculture - Augmentation et continuité de l'aide publique et de l'aide globale pour mettre en œuvre ces plans de passage à l'échelle - Amélioration de l'accessibilité financière et géographique des services sensibles à la nutrition - Adhésion des populations aux pratiques optimales de nutrition</p> <p>Risques Instabilité socio-politique - Crise économique et augmentation des prix alimentaires - Migrations urbaines avec augmentation des populations défavorisées - Risque sécuritaire</p>	Partenaires Etatiques MS – MAAH – MFSNF – MINEFID - MENA	Institutions : Réseau des Parlementaires en Sécurité Nutritionnelle	ONG nationales et internationales : IBFAN/APAIB, GRET, SEMUS, AMMIE, MLAL, Help, Alive & Thrive, REGIS R, ACF, TdH, Alima, Lvia OXFAM et HKI	Partenaires privés : Innofaso (production locale d'ATPE) Donateurs : UE/ECHO, BMG, OFDA, USAID, Coopération Japonaise et Italienne, NI, CIDA, National Committees	
	2.3.2. Pourcentage de femmes en âge de procréer ayant un score de diversification alimentaire au moins égal à 5	ND	40%	ENN						
	2.3.3. Pourcentage d'alimentation minimum acceptable chez les 6-23 mois	20,9 % (ENN 2015)	25%	ENN						
	2.3.4. Prévalence de la malnutrition chronique	27,3% (2016)	15%	ENN						

	2.3.5. Prévalence de la malnutrition aigüe globale	7,6% (2016)	< 5%	ENN	- Changement climatique incluant les catastrophes naturelles - Insécurité alimentaire – Insuffisance de ressources pour le financement de l’approvisionnement des intrants nutritionnels – Persistance des normes sociales défavorables	
--	--	-------------	------	-----	--	--

Effet 2.4 : D’ici à 2020, les populations ont un accès accru à l’eau potable et à l’assainissement en milieu rural et péri-urbain et vivent dans un cadre de vie décent et un environnement sans défécation à l’air libre						Total	Ressource core	Non core/ Autres ressources	Ressource à rechercher
						15 154 433	6 313 433	0	8 841 000

UNICEF, ONU-HABITAT, UNHCR, AIEA, UNESCO	2.4.1. Pourcentage de la population qui pratique la défécation à l’air libre	65% (rural, JMP 2017)	60% (Rural)	Rapports des enquêtes nationales, JMP	Hypothèses Stabilité et volonté politique - Ressources en eau disponibles en qualité et quantité - Secteur privé performant - Attribution des marchés publics fonctionnant dans de délais appropriés - Structuration sectorielle stable - Ressources financières intérieures et extérieures en hausse Risques Insécurité – Terrorisme - Instabilité institutionnelle du ministère en charge de l’eau et de l’assainissement - Non adhésion des communautés - Persistance des normes sociales défavorables - Mouvements de populations entraînant des pénuries d’eau et réduisant la résilience - Insuffisance de la ressource en eau	Gouvernement MEA – MATD – MENA – MS – MUH – MID - Communes Autres partenaires Secteur privé – ONGs - OXFAM - Coopération bilatérale et multilatérale
	2.4.2. Pourcentage de personnes avec accès permanent à l’assainissement de base	12%(Rural, JPM 2017)	28% (Rural)	Rapports des enquêtes nationales, JMP		
	2.4.3. Taux d’accès de la population à l’eau potable	43% (Rural, JMP 2017)	48% (Rural)	Rapports des enquêtes nationales, JMP		
	2.4.4. Proportion des populations vivant dans les zones d’habitat spontanées	17,2% (2015)	10%	Rapports d’activités du ministère de l’urbanisme et de l’habitat		

Pilier 3. Croissance inclusive durable, emplois décents et sécurité alimentaire

Cohérence avec les priorités nationales :
 - Axe 3 du PNDES : Dynamiser les secteurs porteurs pour l’économie et les emplois
 - Politiques sectorielles en matière de protection sociale et de sécurité alimentaire

Liens avec les Objectifs de Développement Durables : Ancre dans les ODD 1, 5, 7, 8 et 10 et catalyseur du pilier 2, facilitant la réalisation d’autres ODD



AGENCES UN	Indicateurs	Référence	Cible	Moyens de vérification	Hypothèses & risques	Cadre Budgétaire Commun (Ressources indicatives en \$US)
-------------------	--------------------	------------------	--------------	-------------------------------	---------------------------------	---

Effet 3.1 : D'ici à fin 2020, les populations, notamment les jeunes et les femmes dans les zones d'intervention (urbain/rural) accroissent leur revenu, adoptent des modes de production et de consommation durables et améliorent leur sécurité alimentaire					Total	Ressource core	Non core/ Autres ressources	Ressource à rechercher
					31 441 353	24 885 550	6 555 803	0
PNUD, UNICEF, PNUE, UNHCR, FAO, OIT, ONUDI, UNV, PAM, UNFPA, OMS, OIM, UNHABITAT, UNITAR, UNCDF, UNESCO, AIEA	3.1.1. Nombre de jeunes et de femmes ayant bénéficié d'emplois verts créés	6 000 (2015)	50 000	Répertoire des emplois verts créés (MEEVCC)	Hypothèses Mobilisation des ressources - Adhésion de la population Risques Sécheresse – invasion acridienne – baisse des cours mondiaux - Insécurité	Gouvernement MAAH – MEEVCC – MINEFID (INSD) – ME – MATD Municipalités Partenaires privés BELWET ONG OSC - ONG et Associations de développement Autres partenaires EU – BM – GEF - Green Climate fund - Austria		
	3.1.2. Taux de couverture des besoins céréaliers	96% (2015)	140%	EPA, Rapports d'évaluation de campagne agricole				
	3.1.3. Taux de commercialisation des produits agricoles (y compris cultures de rente)	25% (moyenne 2005-2010)	37,5%	EPA, Rapports d'évaluation de campagne agricole				
	3.1.4. Proportion des ménages ayant accès aux services énergétiques modernes	3% (2015)	30%	Annuaire statistique Ministère de l'Énergie (ME)				
	3.1.5. Proportion des espaces de conservation sous aménagement	25% (2015)	31%	Annuaire statistique - MEEVCC				
	3.1.6. Superficies des terres dégradées des zones protégées récupérées (hectares)	10.500 ha (2014)	25.000 ha	Annuaire statistique - MEEVCC				
	3.1.7. Nombre de personnes en situation d'insécurité alimentaire Phase 2	1 788 787 (CH mars 2017)	894 300 (50% de réduction)	Données du cadre harmonisé SAP/DGESS-Agriculture				
	3.1.7. Nombre de personnes en situation d'insécurité alimentaire (phases 3, 4 & 5)	257 238 (CH mars 2017)	0	Données du cadre harmonisé SAP/DGESS-Agriculture				
Effet 3.2 : D'ici à fin 2020, les populations les plus fragiles économiquement et socialement, à mobilité ou non, en particulier les jeunes, les femmes, les personnes en situation de handicap et les personnes âgées sont couvertes par des mécanismes de protection sociale					Total	Ressource core	Non core/ Autres ressources	Ressource à rechercher
					378 409 026	18 010 605	356 348 421	4 050 000
PNUD, PNUE, UNICEF, FAO, UNFPA, OMS, OIT, UNITAR, OMS, OIM, UNCDH,	3.2.1. Proportion des personnes marginalisées identifiées insérées dans le registre unique	3%	35%	Rapport annuel SP/CNPS	Hypothèse Engagement du gouvernement et de ses partenaires pour le financement de la protection sociale et la finance inclusive Risques Crise économique - Faiblesse de la coordination des interventions des partenaires	Gouvernement MFSNF - MATD ONG Save The Children Autres partenaires BM		
	3.2.2. Nombre d'enfants (filles et garçons) et d'adolescent-e-s vulnérables à risque de violence, d'exploitation et d'abus ayant bénéficié d'un mécanisme de protection sociale.	0	3000 (soit 1000/an)	Rapport annuel SP/CNPS				

UNHABITAT, UNCDF, UNESCO, IAEA	3.2.3. Pourcentage des Plan communaux de développement (PCD) intégrant la protection sociale et protection de l'enfant	0%	30%	Annuaire statistique du Ministère en charge de la Décentralisation		
--------------------------------	--	----	-----	--	--	--

Pilier 4 : Résilience aux effets des changements climatiques, aux catastrophes naturelles et aux urgences humanitaires

Cohérence avec les priorités nationales :

- Axe 3 du PNDES : Dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois

- Plan national de renforcement des capacités pour la réduction des risques et la préparation à la réponse aux urgences au Burkina Faso

En lien avec l'ensemble des ODD (excepter le 14) : Catalyseur d'un développement résilient par la culture de la prévention et la gestion des risques selon les principes de cadre d'action Sendai

AGENCES UN	Indicateurs	Référence	Cible	Moyens de vérification	Hypothèses & risques	Cadre Budgétaire Commun (Ressources indicatives en \$US)			
						Total	Ressource core	Non core/ Autres ressources	Ressource à rechercher
Effet 4.1 : D'ici à 2020, les institutions, aux niveaux central et local, assument une meilleure préparation, prévention, réponse et relèvement face aux risques climatiques et environnementaux						9 511 656	8 992 400	519 256	0
PNUD, PAM UNICEF, PNUE, UNHABITAT, FAO, UNHCR, UNFPA, OCHA, UNITAR, OMS, BM, UNCDF, AIEA, OIM	4.1.1. Nombre d'institutions disposant de capacités (Humaines, matériels et techniques) pour la réduction des risques de catastrophes (RRC)	23	56	Rapport d'activités annuel du CONASUR	<u>Hypothèses</u> Sécurité nationale assurée - absence de troubles sociopolitiques - engagement politique - disponibilité des ressources financières	Gouvernement SP/CONASUR - SP/CNDD(MEEVCC) - DGEVCC(MEEVCC) - DGUVT(MUH) - DGAHC(MUH) - DGPA(MARH) - DGAP(MARH) - DGPC - CONAREF - SE/CNSA - DLM/DN - SP/CONAD (MATD) - DGCT (MATD) <u>Autres partenaires</u> OXFAM - PLAN INTERNATIONAL - CHRISTIAN AID - Réseau national de plaidoyer sur la RRC - Save the children - ACF - Croix rouge burkinabè			
	4.1.2. Niveau de mise en œuvre des actions du plan national de réduction des risques de catastrophes	40%	75%	Rapport annuel d'évaluation du Plan National de RRC (CONASUR)	<u>Risques</u> - Insécurité - troubles sociopolitiques - faible engagement politique - insuffisance de ressources financières				
Effet 4.2 : D'ici à 2020, les populations, en particulier les groupes vulnérables, des zones cibles sont plus résilientes aux chocs climatiques et environnementaux						554 935 738	122 871 072	403 074 210	28 990 456
PNUD, PAM UNICEF, PNUE, UNHABITAT, FAO, UNHCR, UNFPA, OCHA, UNITAR, OMS, BM, AIEA, OIM	4.2.1. Pourcentage de ménages vulnérables aux chocs climatiques (diminution)	7,4%	<1%	Cadre harmonisé SP/CPSA SP/CONASUR	<u>Hypothèses</u> - sécurité nationale assurée - absence de troubles sociopolitiques - engagement des communautés - disponibilité des ressources financières	Gouvernement SP/CONASUR - SP/CNDD - DGEVCC - DGUVT - DGAHC - DGPA - DGPC - CONAREF - SE/CNSA - DLM/DN <u>Autres partenaires</u> OXFAM - PLAN INTERNATIONAL - CHRISTIAN AID - Réseau national de plaidoyer sur la RRC - Save the children - ACF - Croix rouge burkinabè			
	4.2.2. Proportion de politiques sectorielles, de plan régionaux de développement (PRD) et de Plan communaux de développement (PCD) intégrant les principes et les problématiques émergentes en lien avec les changements climatiques et le développement durable	17%	50%	Annuaire statistique du MEECVCC Evaluations des Politiques sectoriels, des PRD et PCD	<u>Risques</u> - Insécurité - troubles sociopolitiques - faible engagement des communautés - insuffisance de ressources financières				

2. Annexe juridique

1. Partenariats, valeurs et principes

Considérant que le Gouvernement du Burkina Faso (ci-après le « Gouvernement ») a conclu ce qui suit :

a) **CONSIDÉRANT** que le Gouvernement et le **Programme des Nations Unies pour le Développement** (ci-après le PNUD) ont conclu un accord de base régissant l'assistance du PNUD dans le pays, signé par les deux parties le 19 juillet 1976. Sur la base de l'Article I, paragraphe 2 de cet Accord de base, l'assistance du PNUD en faveur du Gouvernement est apportée à ce dernier, et fournie et reçue conformément aux résolutions et décisions pertinentes et applicables des organes compétents du PNUD, et sous réserve des fonds nécessaires à la disposition du PNUD. En particulier, la décision 2005/1 du 28 janvier 2005 du Conseil exécutif du PNUD approuvant les nouvelles Réglementations et règles financières et, avec elles, les nouvelles définitions des termes « exécution » et « mise en œuvre » habilitant le PNUD à mettre en œuvre pleinement les Procédures communes d'élaboration de programme de pays faisant suite à l'initiative de simplification et d'harmonisation du Groupe des Nations Unies pour le développement. Au regard de cette décision, le présent Cadre de coopération entre le Burkina Faso et le Système des Nations Unies 2018-2020 ainsi que le plan de travail (qui fait partie de ce cadre de coopération et est intégré aux présentes par référence), ayant été conclus par les présentes, constituent ensemble un document de projet tel que visé par l'Accord de base.

b) Un Accord de base, pour la coopération ; conclu par le Gouvernement avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (**UNICEF**), le 1^{er} novembre 1994.

c) Un Accord de coopération dans le pays conclu par le Gouvernement et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (**UNHCR**), le 09 février 1996.

d) Un Accord de base conclu par le Gouvernement avec le Programme alimentaire mondial (PAM), relatif à l'assistance fournie le **PAM**, ledit accord ayant été signé le 12 décembre 1967.

e) Un Accord de base, pour la coopération, conclu par le Gouvernement avec le Fonds des Nations Unies pour la Population (**FNUAP**), le 19 juillet 1976.

f) Un accord avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, pour l'établissement de la représentation de la **FAO** au Burkina Faso le 19 février 2018.

g) Un Accord de base conclu par le Gouvernement du Burkina Faso avec l'Organisation Mondiale de la Santé (**OMS**), relatif à l'assistance fournie, a été signé en novembre 1960.

h) Un Accord pour la coopération entre le Gouvernement du Burkina Faso et l'Organisation internationale pour les migrations (**OIM**) a été signé le 26 avril 2003.

i) Un Accord de base conclue par le Gouvernement du Burkina Faso avec le Programme Commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA (**ONUSIDA**), le 12 novembre

1997.

Pour tous les organismes : Une assistance sera mise à la disposition du Gouvernement et elle sera fournie et reçue conformément aux résolutions et décisions pertinentes et applicables des structures de gouvernance de l'organisme compétent des Nations Unies.

À l'égard de chacun des organismes des Nations Unies l'ayant signé, le Cadre de coopération entre le Burkina Faso et le Système des Nations Unies 2018-2020 sera lu, interprété et exécuté en accord avec, et d'une manière conforme à l'accord de base conclu entre cet organisme des Nations Unies et le Gouvernement hôte.

2. Gestion du programme et accords de reddition de comptes

Le programme sera exécuté à l'échelle nationale sous la coordination globale du Ministère de l'économie, des finances et du développement (**MINEFID**). Les ministères sectoriels, les ONG, les ONGI, et les organismes des Nations Unies mettront en œuvre les activités programmatiques. Le Cadre de coopération entre le Burkina Faso et le Système des Nations Unies 2018-2020 deviendra opérationnel grâce à l'élaboration de plans de travail conjoints 3 et/ou de plans de travail particuliers à un organisme et les documents de projets jugés nécessaires, ces derniers décriront les résultats spécifiques devant être obtenus, et constitueront un accord entre les organismes des Nations Unies et chacun des partenaires d'exécution, en tant que de besoin, relativement à l'utilisation des ressources. Dans la mesure du possible, les organismes des Nations Unies et les partenaires recourent au minimum de documents nécessaires, à savoir, le Cadre de coopération entre le Burkina Faso et le Système des Nations Unies 2018-2020 signé et les plans de travail conjoints ou particuliers à un organisme, également signés, ainsi que les documents de projet pour la mise en œuvre des initiatives programmatiques. Cependant, si cela s'avère nécessaire et opportun, les documents de projet peuvent être préparés en utilisant entre autres, le texte pertinent extrait du Cadre de coopération entre le Burkina Faso et le Système des Nations Unies 2018-2020 et des plans de travail conjoints ou particuliers à un organisme.

3. Ressources et stratégie de mobilisation des ressources

Les organismes des Nations Unies faciliteront la préparation et la mise en œuvre d'activités au sein du Cadre de coopération entre le Burkina Faso et le Système des Nations Unies 2018-2020. Il peut s'agir notamment : d'un soutien technique, d'une assistance en espèces, de fournitures, de produits de base et d'équipements, de services d'approvisionnement, de transport, de fonds destinés à financer des actions de sensibilisation, de recherches et d'études, de services de consultation, de développement de programme, de suivi et d'évaluation de programmes, d'activités de formation et de soutien du personnel. Une partie du soutien des organismes des Nations Unies peut provenir d'organisations non-gouvernementales [et de la société civile] tel que convenu dans le cadre des plans de travail individuels et des documents de projet.

Un soutien supplémentaire peut comporter un accès au système global d'information géré par les organisations des Nations Unies, au réseau des bureaux de pays des organismes des Nations Unies et aux bases de données spécialisées, notamment aux fichiers de consultants et des prestataires de services liés au développement, et l'accès au soutien apporté par le réseau des organismes, fonds et programmes spécialisés des Nations Unies.

Les organismes des Nations Unies doivent désigner un personnel et des consultants aux fins de l'élaboration de programmes, du soutien aux programmes, de l'assistance technique ainsi que d'activités de suivi et d'évaluation.

Sous réserve des examens annuels et des progrès accomplis dans le cadre de la mise en œuvre du programme, les fonds des organismes des Nations Unies sont distribués chaque année civile et conformément au Cadre de coopération entre le Burkina Faso et le Système des Nations Unies. Ces budgets feront l'objet d'un examen et seront exposés plus en détail dans les plans de travail ainsi que dans les documents de projet. Si le gouvernement et les organismes des Nations Unies y consentent mutuellement, les fonds n'ayant pas été affectés par les donateurs en faveur d'activités particulières des organismes des Nations Unies peuvent être alloués à d'autres activités programmatiques tout aussi importantes.

4. Suivi et évaluation

Les Partenaires d'exécution s'engagent à coopérer avec les organismes des Nations Unies aux fins du suivi de toutes les activités financées par des sommes versées par lesdits organismes. À cet effet, les Partenaires d'exécution conviennent de ce qui suit :

1. Examens périodiques sur place et vérifications ponctuelles de leurs documents financiers par les organismes des Nations Unies ou leurs représentants, selon le cas, et tel que décrit dans les clauses spécifiques de leurs documents/contrats d'engagement avec les organismes des Nations Unies
2. Suivi programmatique des activités dans le respect des normes et orientations des organismes des Nations Unies en matière de visites sur place et de suivi sur le terrain,
3. Audits spéciaux ou programmés. Chaque organisation des Nations Unies, en collaboration avec d'autres organismes du système (s'ils le souhaitent, en consultation avec le ministère respectif en charge de la coordination) mettra en place un plan annuel d'audits, visant en priorité les Partenaires d'exécution bénéficiant d'une assistance importante sous forme d'espèces versées par les organismes des Nations Unies, et ceux dont les capacités de gestion financière ont besoin d'être renforcées.

5. Engagement du Gouvernement

Le gouvernement du Burkina Faso apportera un soutien aux efforts des organismes des Nations Unies visant à collecter les fonds nécessaires pour répondre aux besoins du présent Cadre de coopération entre le Burkina Faso et le Système des Nations Unies 2018-2020. Il coopérera avec les organismes des Nations Unies dans le cadre des initiatives suivantes: encourager les donateurs gouvernementaux potentiels à mettre à la disposition des organismes des Nations Unies les fonds nécessaires à la mise en œuvre des éléments non financés du programme; avaliser les efforts des organismes des Nations Unies pour collecter les fonds nécessaires au programme auprès d'autres sources, notamment le secteur privé à l'échelle internationale et au Burkina Faso; et permettre aux particuliers, entreprises et fondations de contribuer au Burkina Faso au financement de ce programme qui sera assorti d'exonérations fiscales en faveur du donateur, dans la mesure des contraintes légales en vigueur.

L'assistance en espèces pour les déplacements, salaires, honoraires et autres frais, est établie à des taux proportionnels à ceux appliqués dans le pays, et sans excéder les taux applicables au système des Nations Unies (comme indiqué dans les circulaires de la Commission de la fonction publique internationale -CFPI).

Le gouvernement honorera ses engagements conformément aux dispositions des accords de coopération et d'assistance.

Sans porter préjudice à ces accords, le Gouvernement doit appliquer les dispositions de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies (La « Convention générale ») ou la « Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées » aux biens, fonds et actifs des organismes ainsi qu'aux représentants officiels et consultants de ces derniers. Le Gouvernement accordera en outre aux organismes et à leurs représentants officiels ainsi qu'aux autres personnes assurant une prestation de services au nom des organismes, les privilèges, immunités et facilités figurant dans les accords de coopération et d'assistance entre les organismes et le Gouvernement. En outre, il est entendu que tous les Volontaires des Nations Unies soient assimilés à des représentants officiels des agences, et de ce fait, comme des ayants droit aux privilèges et

immunités tel que spécifiés dans la « Convention générale » ou la « Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées ». Il incombera au Gouvernement de traiter les réclamations quelles qu'elles soient, susceptibles d'être intentées par des tiers à l'encontre de l'un des organismes et de ses représentants officiels, conseillers, agents ou autres personnes assurant une prestation de services au nom des organismes. Aucun des organismes ni quelconque de leurs représentants officiels, conseillers ou personnes assurant la prestation de services en leur nom, ne sera tenu pour responsable à l'égard de réclamations et obligations résultant d'opérations en vertu des accords de coopération et d'assistance, sauf en cas d'accord mutuel entre le gouvernement et un organisme particulier sur le fait que lesdites réclamations et obligations découlent d'une faute lourde ou d'une négligence grave de cet organisme, ou de ses représentants officiels, conseillers ou personnes assurant la prestation de services.

Sans préjudice du caractère général de ce qui précède, le gouvernement garantira ou couvrira les organismes en matière de responsabilité civile prévue par la législation du pays, concernant les véhicules fournis par les organismes mais sous le contrôle du gouvernement ou destinés à une utilisation par le gouvernement.

« Aucune disposition de cet Accord ne saurait être considéré comme une renonciation par les Nations Unies ou l'un de ses organismes ou organisations de l'un des privilèges ou immunités quelconques dont ils bénéficient ou leur acceptation de la compétence des tribunaux d'un pays relativement à des litiges résultant du présent Accord ».

Aucune disposition de ce document ou relative à ce dernier ne sera présumée être une renonciation, expresse ou tacite, à l'égard des privilèges et immunités des Nations Unies et de ses organes subsidiaires, y compris le Programme alimentaire mondial, que ce soit en vertu de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies du 13 février 1946, de la Convention sur les privilèges et immunités des organismes spécialisés du 21 novembre 1947, selon le cas, et aucune disposition de ce document ou d'un contrat institutionnel ou engagement quelconque ne sera interprétée ou appliquée d'une manière ou dans une mesure incompatible avec ces privilèges et immunités.